

Annexe 2

1^{ère} Feuille de route

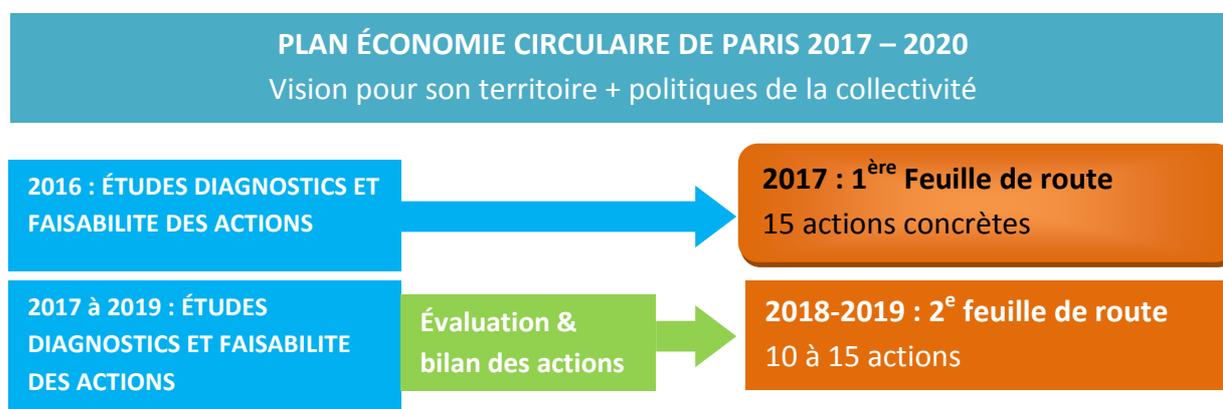
du PLAN ECONOMIE CIRCULAIRE DE PARIS

Soumis au Conseil de Paris des 3,4 et 5 juillet 2017

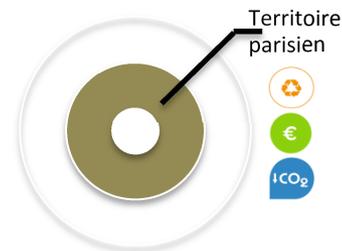
La 1^{ère} feuille de route : 15 actions étudiées dans le détail

Aménagement Construction	Action 1	Matériaux du BTP : développer l'organisation territoriale pour le réemploi et la valorisation des matériaux 3	3
	Action 2	Chantiers de bâtiment : diagnostiquer, trier et valoriser les ressources de chantier 5	5
	Action 3	Construction durable et circulaire : installer les bases de nouveaux modèles économiques 7	7
Réduction Réemploi Réparation Réutilisation	Action 4	Réduction des déchets : réduire l'usage des emballages jetables 9	9
	Action 5	Réparation : favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires.... 11	11
	Action 6	Réemploi : création d'un atelier central municipal du réemploi de matériaux du bâtiment..... 13	13
	Action 7	Re-fabriquer à Paris : développer les recycleries parisiennes 15	15
Soutien aux acteurs	Action 8	Incubateur : créer une plateforme d'innovation pour l'économie circulaire 17	17
	Action 9	Partage : organiser le partage de locaux pour les acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire..... 19	19
	Action 10	Rayonner et sensibiliser : ouvrir à Paris un lieu pour les acteurs des économies circulaires, solidaires et innovantes : Les Canaux 21	21
	Action 11	Synergies inter-entreprises : développer des synergies territoriales entre acteurs économiques 23	23
	Action 12	Réseau : créer une plateforme en ligne d'information sur l'économie circulaire 25	25
Commande publique	Action 13	Achats durables : augmenter la part des produits éco-conçus dans les achats publics et développer une logique d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics 27	27
	Action 14	Habillement : réforme de l'habillement des agents de la Ville, allonger la durée d'usage et valoriser les vêtements professionnels en fin de vie 29	29
Consommation Responsable	Action 15	Consommation responsable : promouvoir la consommation circulaire à Paris 31	31
		Plan économie circulaire de Paris : tableau des 15 actions de la 1 ^{ère} feuille de route 33	33

Rappel méthodologique : les actions du Plan économie circulaire de Paris, une programmation pluriannuelle jusqu'en 2020



Action 1 Matériaux du BTP : développer l'organisation territoriale pour le réemploi et la valorisation des matériaux



Éléments de contexte

Le flux de déchets ultimes de matériaux du BTP représente un volume de 3,5 millions de tonnes par an pour Paris, dont une grande majorité de terres excavées¹.

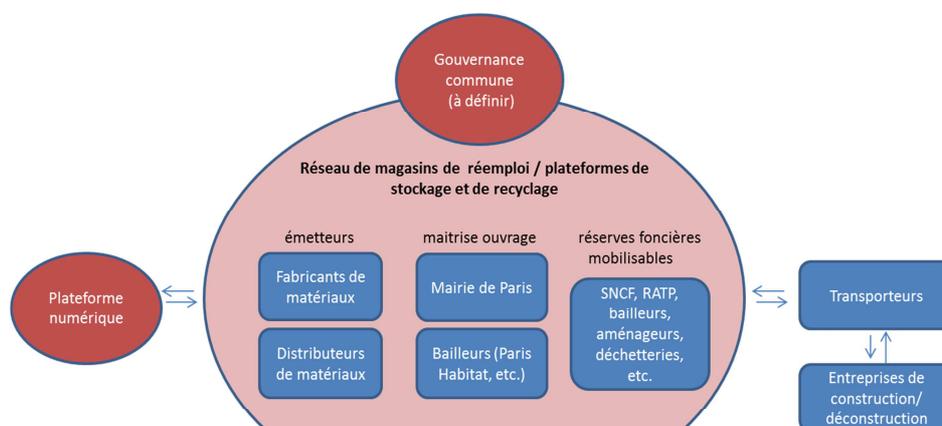
La structuration des pratiques (échanges, partage des connaissances et savoir-faire), et l'organisation logistique (stockage, transport) constituent les deux principaux freins au développement du réemploi et de la valorisation des matériaux du BTP. Le réemploi des matériaux peut s'envisager à plusieurs échelles, et n'implique pas les mêmes besoins en termes d'espace de stockage :

- In-situ, lorsque l'emprise du chantier est suffisante pour mener de front les opérations de déconstruction, tri, reconditionnement, transformation, stockage et réutilisation. Dans un contexte urbain dense, cette méthode sera réservée à un nombre restreint de chantiers (cf. écoquartier Néaucité à Saint-Denis),
- En coordonnant la disponibilité des matériaux issus d'un chantier avec les besoins d'un autre chantier (gestion en flux tendu avec une logistique simple, et mise à disposition des données en amont via une plateforme numérique d'échange),
- En regroupant les matériaux sur des plateformes locales de reconditionnement et de stockage. Cela implique une logistique plus importante, et un maillage du territoire qui en minimise les impacts.

La disponibilité foncière, même temporaire, pour de telles plateformes est indispensable et peut nécessiter un inventaire. Plaine Commune a ainsi conduit une étude de métabolisme et cartographié les réserves foncières mobilisables pour stocker et valoriser les matériaux issus des projets de construction de son territoire. Les terres excavées font quant à elles l'objet d'une étude particulière (pilotée par la DEVE), afin de diagnostiquer plus finement le potentiel de valorisation des terres, en prenant en compte les questions de qualité et de traçabilité. Pour la valorisation des matériaux de second œuvre, le maillage dépendra des besoins propres à chaque filière de matériaux. Cela pourra nécessiter :

- des points de collecte près des chantiers de déconstruction ou en apport volontaire près des déchetteries / distributeurs (ex. des filières plâtre et fenêtres en cours de déploiement),
- des plateformes de traitement ou de démantèlement pour les filières du recyclage,
- des sites de regroupement ou de stockage par filière de recyclage ou par chantier.

Cartographie des acteurs



¹ Source : rapport de Sabine Barles, professeure d'urbanisme à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (UMR Géographie-Cités) : « Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : le métabolisme de Paris et de l'Île-de-France »

Mise en œuvre opérationnelle

Pour être en mesure d'organiser à terme le volet logistique de la construction circulaire, l'action vise à initier un travail exploratoire sur un petit périmètre, à l'échelle d'un arrondissement ou d'un quartier, en recensant et cartographiant les espaces disponibles qui pourraient être utilisés comme plateforme de conditionnement et stockage, selon les étapes identifiées suivantes :

1. Définir une ou deux zones expérimentales, en cohérence avec les sites retenus dans le cadre de l'action 2 (Chantiers : diagnostiquer, trier et valoriser les ressources de chantier), les grands projets d'aménagement urbain et les conclusions de l'étude sur les terres excavées,
2. Qualifier de façon dynamique l'offre de stockage de matériaux du territoire expérimental (localisation, capacité, spécificités, accès, temporalité), en recensant les plateformes existantes (plateformes des grossistes matériaux en bord de Seine, les déchetteries, les magasins de vente de matériaux de plus de 400 m²), les plateformes en cours de création ou programmées, les emprises disponibles pour un temps fini (possibles plateformes éphémères), et les zones non couvertes (zones blanches avec besoins),
3. En cohérence avec l'étude sur les terres excavées, co-construire un mode de gouvernance pour que l'ensemble des professionnels de la construction du territoire expérimental puissent avoir accès à l'information et puisse utiliser les plateformes physiques et numériques, publiques et privées, permanentes et temporaires...

Pilote : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), Direction de l'Urbanisme (DU).

Autres directions de la Ville associées : DVD, DPA, DLH, DAE.

Partenaires pressentis : APUR, Métropole du Grand Paris, Société du Grand Paris, Grand Paris Aménagement, aménageurs parisiens.

Calendrier :



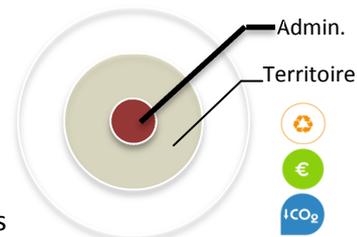
Moyens à prévoir : mobilisation des ressources sous forme d'équipe projet et développement d'un outil informatique de partage des données.

Indicateur de réalisation : % du territoire parisien couvert.

Indicateurs d'impact : tonnes de ressources échangées, CO₂ évités et € économisés.

En perspective : d'ici 2020, déployer les outils opérationnels et une cartographie dynamique de l'offre de stockage et de reconditionnement.

Action 2 Chantiers de bâtiment : diagnostiquer, trier et valoriser les ressources de chantier



Éléments de contexte

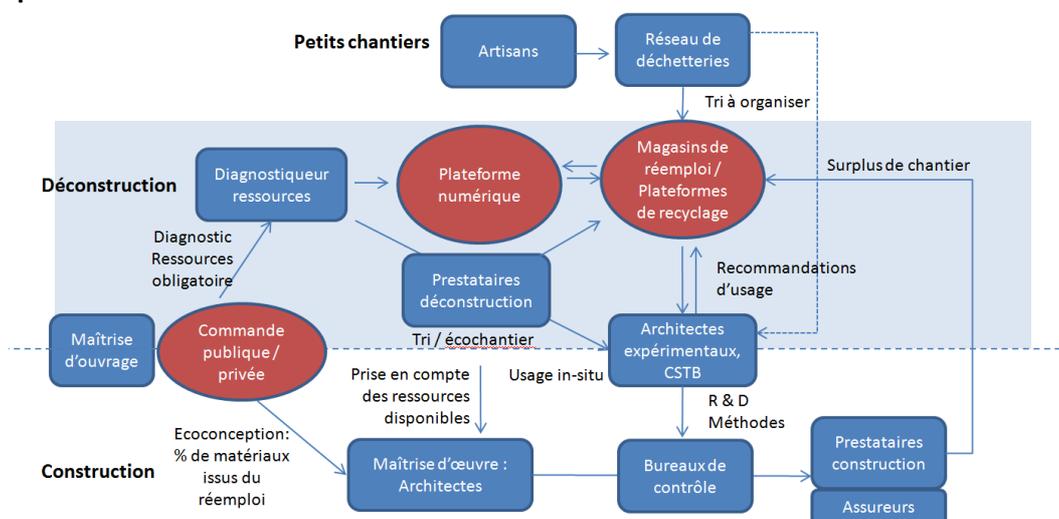
Les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) proviennent de chantiers sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée. La gestion des déchets diffère selon les types de projets (bâtiment ou travaux publics), du fait notamment du nombre d'acteurs par chantier, de la nature des déchets produits, des lieux de production et des modes de traitements possibles.

Les déchets issus des chantiers du BTP représentent en Île-de-France un gisement estimé à 30 millions de tonnes, dont environ 14 millions issus du bâtiment (67% pour les activités de déconstruction, 28% pour la réhabilitation, et 5% pour le neuf). Aujourd'hui, la valorisation « matière » (recyclage) des déchets du BTP est estimée à seulement 26% en Île-de-France². Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, plusieurs engagements concernant directement les déchets du BTP ont été retenus :

- L'obligation de réaliser un diagnostic déchets pour les chantiers supérieurs à 1000 m²,
- L'objectif de 70% de valorisation matière des déchets du BTP (construction et démolition) d'ici 2020 (directive-cadre européenne du 19 novembre 2008),
- L'obligation imposée aux distributeurs de matériaux à destination des professionnels disposant de plus de 400 m² d'espace de vente de reprendre sur site ou à proximité les déchets issus des mêmes types de matériaux à compter du 1^{er} janvier 2017.

Au niveau régional, le PREDEC (Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers) de l'Île-de-France a été adopté en juin 2015. Il constitue le document de référence pour l'ensemble des professionnels du BTP, avec pour objectifs de « réduire et mieux gérer les déchets de chantier », ou encore réemployer et recycler les ressources issues des chantiers. Ces récentes obligations, dans un contexte de saturation des exutoires, de cherté des matières premières, alors que de nombreux projets de construction sont en cours (Grand Paris), créent les conditions favorables au changement d'échelle, au-delà des initiatives émergentes encore expérimentales. Citons par exemple : le diagnostic ressources d'Arketip pour développer le réemploi, le projet Démoclès pour le recyclage des matériaux de 2nd œuvre et la structuration des filières associées, l'architecture expérimentale avec Encore Heureux ou Bellastock, les plateformes d'échange de matériaux ou encore le passeport matériaux.

Cartographie des acteurs



² Source : données 2010 issues du PREDEC (Juin 2015) et tableau de bord des déchets franciliens de l'ORDIF (édition 2015)

Mise en œuvre opérationnelle

Il s'agit d'impulser des projets expérimentaux sur des sites représentatifs de la diversité des modes constructifs et des bâtiments parisiens selon la méthodologie suivante :

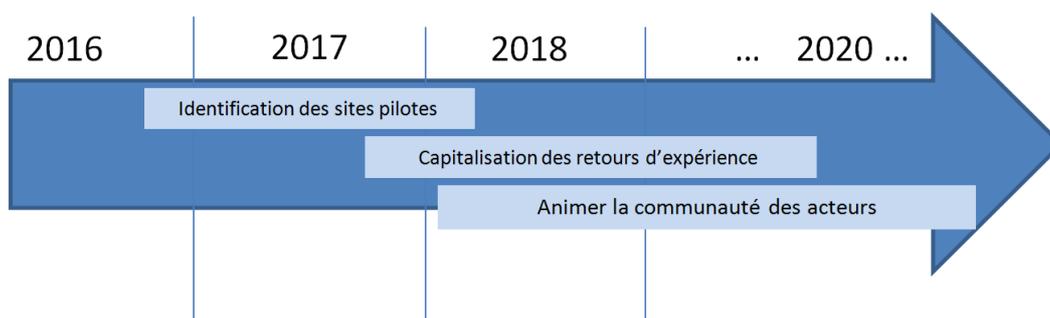
1. Faire du réemploi et de la valorisation dans la construction un des axes de travail du réseau Méthodes, Études et Travaux de la DPA, soutenu par une chargée de mission dans ses relations avec les institutionnels (CSTB, FFB, etc.) pour faire avancer les sujets les plus complexes. L'innovation portée en interne, à hauteur des moyens dédiés, vise à faciliter la levée des contraintes rencontrées lors des expérimentations,
2. Identifier 5 à 10 sites pilotes représentatifs, en neuf et réhabilitation, dans le public. Par exemple. : la caserne de Reuilly et l'école d'Alembert à Montévrain (en cours), l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, Les Canaux ; des sites avec une réglementation spécifique comme les écoles, les crèches, les hôtels, des sites JO2024, etc.
3. En fonction des budgets disponibles (vote des budgets en conséquence), accorder à la maîtrise d'œuvre des moyens économiques spécifiques et du temps pour la recherche de solutions en capitalisant les premiers retours d'expérience existants (Pavillon circulaire, Arketip, Démoclès),
4. Impulser et animer une communauté des acteurs du réemploi de matériaux, communiquer en temps réel sur les succès et les échecs des expérimentations, partager les retours d'expérience, mutualiser les outils, et préparer le changement d'échelle (un partenaire sera recherché pour piloter cette étape).

Pilote : Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA).

Autres directions de la Ville associées : DEVE, DU, DLH, DAE.

Partenaires pressentis : FFB, REFER, Encore Heureux, Bellastock, Recylum, bailleurs sociaux, Arketip, EIVP, plateforme d'innovation « Immobilier de demain » de Paris&Co, et plus généralement la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des sites pilotes.

Calendrier :



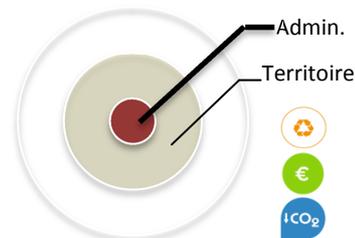
Moyens à prévoir : mobilisation d'une équipe projet + animation de l'expérimentation. Cofinancement des expérimentations auprès de la maîtrise d'œuvre.

Indicateur de réalisation : nombre de sites pilotes retenus, durée et capitalisation des expérimentations, moyens financiers et humains mobilisés.

Indicateurs d'impact : tonnes de matériaux valorisées (réutilisation et recyclage), CO₂ évités et € économisés.

En perspective : finaliser l'expérimentation et obliger à partir de 2020, via les permis de construire et de démolir, à la réalisation systématique de diagnostics ressources.

Action 3 Construction durable et circulaire : installer les bases de nouveaux modèles économiques



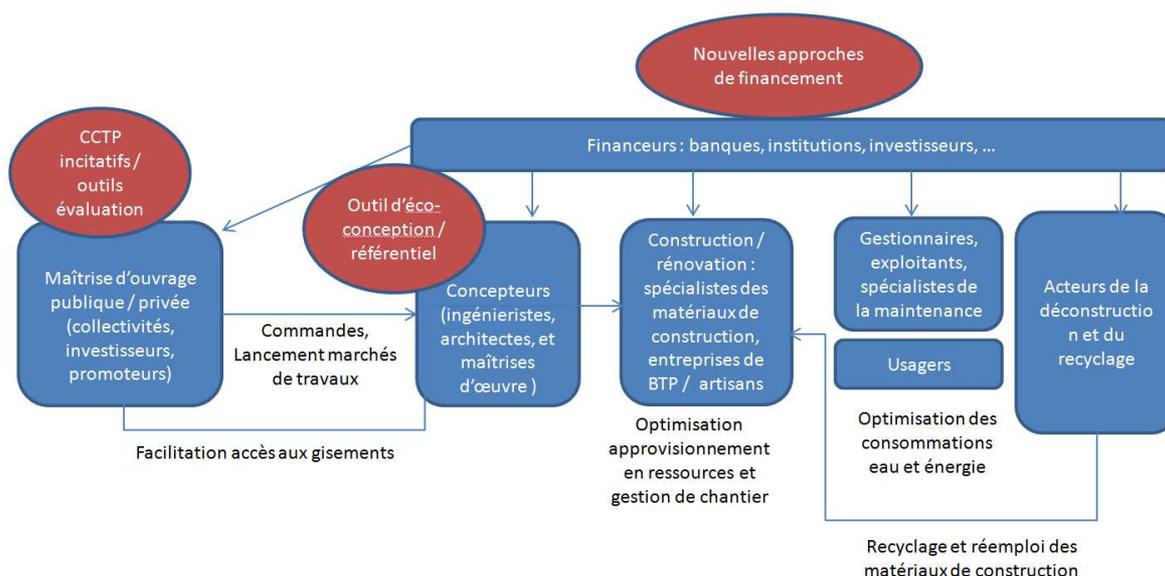
Éléments de contexte

L'approche économie circulaire dans le bâtiment vise plus spécifiquement à optimiser l'utilisation des ressources, en prenant en compte le cycle de vie complet des ouvrages, depuis leur conception, le choix des matériaux et équipements initiaux jusqu'à leur fin de vie (déconstruction, réemploi et recyclage). Construire durable dans la logique de l'économie circulaire signifie ainsi utiliser des matières premières locales ou recyclées, limiter la consommation en ressources (énergie, eau, ...) des chantiers et des futures constructions en prenant en compte la question des usages, réutiliser ou recycler les ressources de chantiers, travailler sur la multifonctionnalité du bâti, et intégrer l'impact sur les ressources dans l'évaluation des projets et le calcul des coûts. Il faut en premier lieu repérer les freins, notamment dans les dispositifs réglementaire et normatif, en particulier pour les équipements recevant du public, et mobiliser les acteurs susceptibles d'agir.

Même s'il existe aujourd'hui de nombreux guides pour construire durable (certifications, labels, normes, référentiels) et si le projet d'étiquette environnementale des bâtiments³ est de nature à favoriser la prise en compte de l'économie circulaire dans le bâtiment, de nombreux obstacles réglementaires (obligation de l'homologation des matériaux et processus constructifs), matériels (difficulté à stocker les matériaux issus de la construction dans des zones denses) et financiers (surcoûts liés aux changements des pratiques notamment) s'y opposent.

Il y a notamment un fort enjeu à concevoir de nouveaux modèles économiques plus incitatifs pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, soit par augmentation des revenus potentiels de ces acteurs (prix de vente plus élevé) soit par réduction des coûts (par exemple, en développant des outils d'analyse des projets en coût global ou d'optimisation des coûts grâce aux économies de matière ou à de la mutualisation).

Cartographie des acteurs



³ Cette étiquette, basée sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, intégrerait non seulement des informations sur la consommation énergétique mais aussi sur d'autres critères tels que les émissions de CO₂, la production de déchets et la consommation d'eau.

Mise en œuvre opérationnelle

L'objectif est de favoriser le réemploi de matériaux dans les opérations de construction de bâtiment :

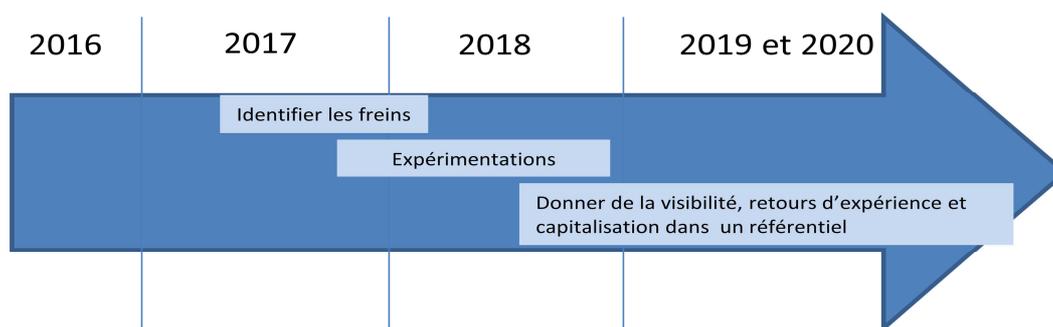
1. Repérer les freins, notamment dans les dispositifs législatifs, réglementaires et normatifs, en particulier pour les équipements recevant du public. Définir les moyens, les méthodes et l'agenda pour mobiliser les acteurs susceptibles de modifier ce contexte (s'appuyer sur les dispositions de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016),
2. Lancement d'expérimentations sur une typologie d'opérations différentes (construction, rénovation, réhabilitation), pour tester et fiabiliser le réemploi de divers matériaux en fonction des opportunités rencontrées. Ces expérimentations peuvent être impulsées en partenariat éventuels (CDC, ADEME) dans le cadre d'un appel à projets. Il semble pertinent d'encourager le foisonnement d'expériences de tous types, de toutes échelles, à l'initiative de tous acteurs,
3. Organiser une visibilité croissante autour de ce réseau d'innovateurs et leurs réalisations, créer de l'acceptabilité sociale en utilisant la dynamique du budget participatif et en s'appuyant sur le CAUE 75,
4. Assurer un retour d'expérience de ces pratiques de réemploi dans la construction, afin d'enrichir les outils des acteurs de l'aménagement et de la construction (outils internes Ville + référentiels des aménageurs et des promoteurs) et de compléter les dispositions en la matière dans les documents d'urbanisme.

Pilote : Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA) et Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE).

Autres directions de la Ville associées : DU, DVD, DLH, DEVE, DFA.

Partenaires pressentis : CSTB, institutions partenaires et co-financeurs potentiels (CDC, ADEME, Région Île-de-France, CCI, FFB, ...), structures spécialisées dans le réemploi (REFER, Recylum, Encore Heureux, Bellastock, ...), promoteurs, bailleurs sociaux, CAUE 75, Pavillon de l'Arsenal, Paris & Co.

Calendrier :

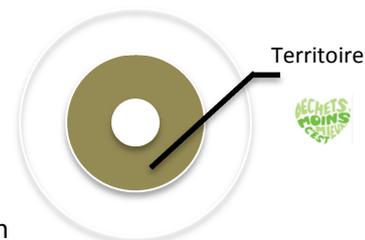


Moyens à prévoir : groupe de travail inter-directions.

Indicateur de réalisation : nombres d'acteurs impliqués dans des démarches expérimentales ; nombre de démarches expérimentales initiées.

Indicateurs d'impact : élaborés courant 2017.

En perspective : à définir en 2017.



Éléments de contexte

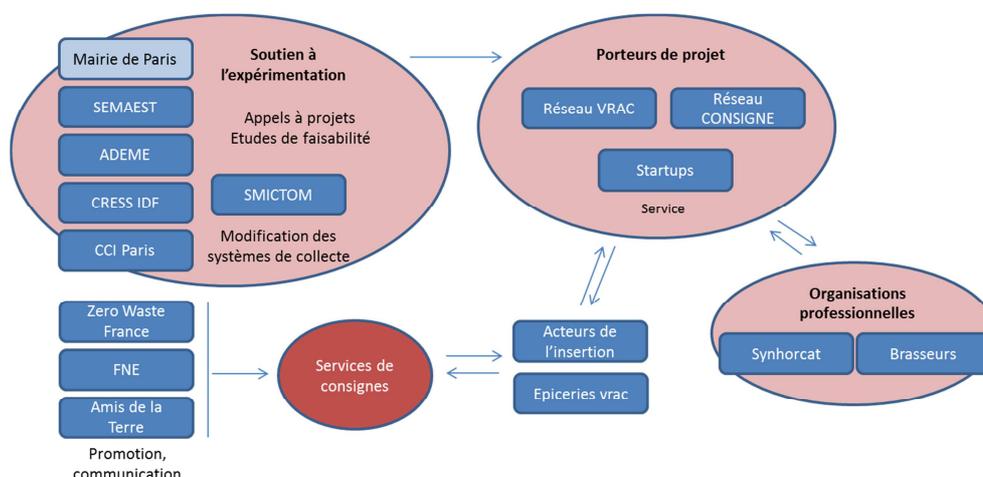
En France, environ un tiers du volume global des ordures ménagères est constitué de déchets d'emballages. Si certains emballages ont une utilité pour la conservation des denrées (emballages dit « primaires »), d'autres pourraient être évités (emballages groupés, secondaires ou de transport) en repensant la conception et les modalités de distribution des produits. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) l'encourage : l'une des mesures vise à lancer des expérimentations pour développer la consigne d'emballages, afin de favoriser l'écoconception et d'optimiser le cycle de seconde vie.

L'ADEME et Eco-Emballages indiquent qu'en 2006, près de la moitié des boissons conditionnées en bouteilles en verre⁴ dans la restauration hors foyer sont consignées. Dans le circuit des cafés, hôtels et restaurants, la consigne permet d'éviter 500 000 tonnes de déchets en France⁵. Elle est aussi intéressante financièrement pour le producteur : la Brasserie Bofferding estime que le coût de l'emballage jetable est 7 fois plus élevé que le réemploi. Côté collectivité, le gisement des déchets en verre évités grâce à la consigne, permettrait des économies (coût de gestion du verre =1,50€/hab). Quelques initiatives existent en France (Distro, le retour de la consigne en Bretagne, Jean Bouteille, consigne et vente en vrac de boissons dans des épiceries). Malgré les avantages liés à la consigne (réduction des impacts environnementaux du contenant, potentialités en termes d'emplois - +27 000 emplois en Allemagne⁶-, complément de revenus pour des collecteurs, opinion publique favorable, etc.), elle reste à développer.

Par ailleurs, selon Zero Waste France, les doses individuelles, boîtes pour la vente à emporter, sacs plastiques et sachets jetables occupent aujourd'hui la moitié de nos poubelles en volume et le tiers en poids. Une dizaine de points de vente 100% vrac existent aujourd'hui en France, et ils seront, toujours d'après Zéro Waste plus de 200 d'ici 2018.

L'autre levier permettant de réduire les emballages est de travailler sur l'écoconception des produits, en effet l'emballage est responsable d'environ 60% de l'impact environnemental d'un produit.

Cartographie des acteurs



⁴ Bouteilles d'eau minérale, boissons rafraîchissantes sans alcool, bière et vin

⁵ « Développement de la réutilisation des emballages industriels – état des lieux en 2008 en France », ADEME, octobre 2008

⁶ Etude de Price Waterhouse Coopers, 2012

Mise en œuvre opérationnelle

Elle consiste à accompagner des expérimentations franciliennes puis à les relayer auprès des publics concernés en lien avec le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :

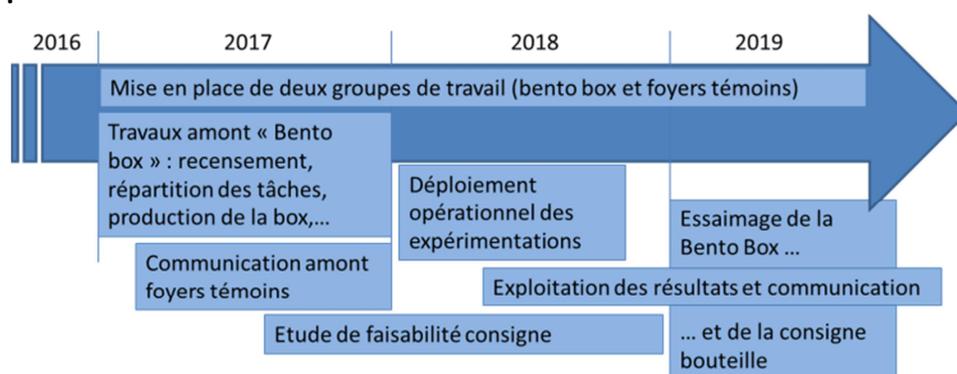
1. Organiser une opération «Foyers témoins-recours au VRAC» en lien avec l'opération « famille zéro gaspi », et communiquer sur les résultats. Former un panel de foyers aux bonnes pratiques de consommation pour produire moins de déchets. Encadrer, organiser des réunions avec les foyers dans le but de les informer, de les fédérer et de maintenir leur motivation. Suivre, mesurer et analyser les résultats,
2. Créer une opération « Bento Box et restauration à emporter » en partenariat avec Zero Waste France : création d'un groupe de travail, identification des partenaires pour la fabrication des contenants, recherche du quartier cible pour l'expérimentation (en fonction des possibilités identifiées pour le lavage des contenants), et « recrutement » des enseignes de restauration à emporter intéressées,
3. Réaliser une étude d'opportunité globale avec l'ensemble des acteurs sur la faisabilité technico-économique de la consigne. En priorité, réaliser un diagnostic des gisements en Île-de-France, des possibilités de locaux pour le lavage et lever les freins techniques, logistiques et économiques au déploiement de la consigne à Paris,
4. Action transversale : organiser une campagne de communication grand public autour de ces deux opérations. En premier lieu, communiquer sur les systèmes existant à Paris, former aux bonnes pratiques à mettre en place autour de la consigne et du vrac, et enfin communiquer sur les résultats des deux opérations,
5. Soutenir l'implantation de magasins 100% vrac.

Pilote : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE).

Autres directions de la Ville associées : DPE, DEVE, DASCO (locaux pour le lavage), DICOM.

Partenaires pressentis : Zéro Waste France (opération foyers témoins), Jean Bouteille, Réseau Consigne, Synhorcat/La consigne francilienne, ADEME, SYCTOM (communication sur les résultats), Réseaux de distribution (magasins), Mairies de quartier (relais d'information, mise à disposition de locaux pour la formation), acteurs de la restauration à emporter.

Calendrier :



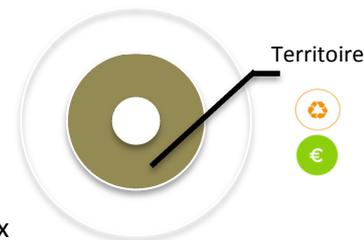
Moyens à prévoir : études de faisabilité, campagne de communication, financement de la « Bento Box », petits matériels pour l'opération foyers témoins.

Indicateurs de réalisation : nombre de foyers témoins impliqués, nombre de bento box distribuées.

Indicateurs d'impact : quantité de déchets évités par les deux opérations.

En perspective : le déploiement de la « Bento Box » et de la consigne sur le territoire.

Action 5 Réparation : favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires



Éléments de contexte

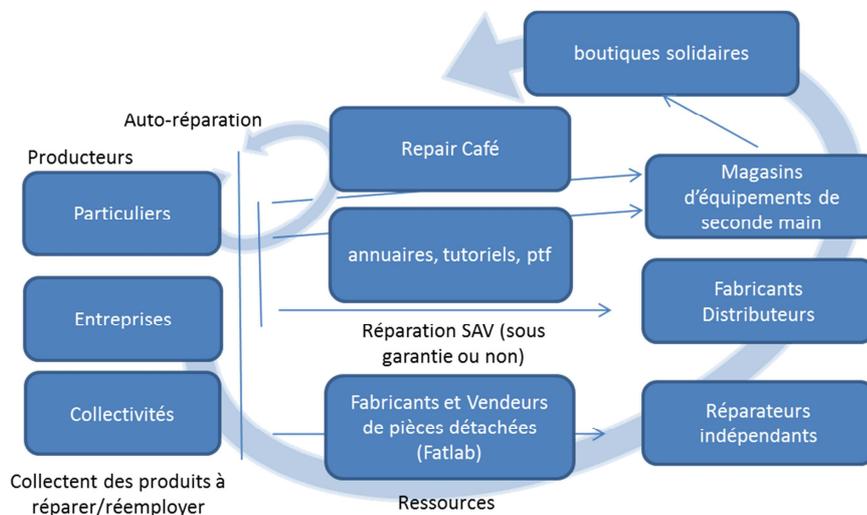
Le potentiel des activités de réparation est lié d'une part au déploiement de lieux dédiés à réparer, trier, nettoyer, upcycler, et d'autre part aux informations communiquées auprès des consommateurs sur les ressources du secteur (réparateurs, artisans, notices, tutoriels et pièces détachées). Par ailleurs, le cadre réglementaire encourage le développement de la réparation : la directive-cadre sur les déchets (n° 2008/9/CE) place le réemploi au sommet de la hiérarchie des modes de traitement devant le recyclage et la valorisation. La directive européenne sur l'écoconception, l'obligation d'affichage de la disponibilité des pièces détachées des produits vendus en magasin ou encore les cahiers des charges des éco-organismes qui fixent des objectifs chiffrés de réutilisation concourent à la bonne dynamique du secteur (+20% de chiffre d'affaires pour les acteurs de l'ESS entre 2011 et 2013, +12% pour les acteurs de l'occasion⁷). Dans ce contexte, comment favoriser la réparation de proximité et éviter la mise au rebut des équipements ? Quelle stratégie adopter face à la diversité des produits (cycles, vêtements, équipements électriques et électroniques, mobilier, etc.) pour permettre leur réparation ?

À l'échelle nationale, les grandes tendances observées sont les suivantes :

- typologie des équipements électroménagers les plus souvent réparés : lavage (lave-linge, lave-vaisselle), froid (réfrigérateur, congélateur), cuisson (four, plaque de cuisson),
- la quasi-totalité des réparateurs de gros électroménager garantissent leurs réparations, généralement sur 3 mois,
- les taux de non-réparation sont de 20% chez les revendeurs indépendants, et de 12% dans la grande distribution,
- le coût de réparation maximum accepté par les clients correspond à 35% du prix du neuf.

Les principales raisons qui poussent à remplacer plutôt que réparer son équipement sont sans surprise les coûts ou les délais de réparation. À cela s'ajoutent les pratiques de fabricants d'électroménager comme les accords entre les fabricants et les assureurs pour encourager la souscription d'extension de garantie qui nuisent aux réparateurs indépendants, l'indisponibilité des pièces détachées à des coûts compétitifs, la reprogrammation coûteuse des équipements électroniques, les forfaits insuffisants versés par les fabricants aux réparateurs pour réparer les produits encore sous garantie, ou encore les choix de certains distributeurs privilégiant le remplacement à neuf.

Cartographie des acteurs



⁷ Source : ADEME- Réemploi, réparation, réutilisation – Edition 2015

Mise en œuvre opérationnelle

La méthodologie de déploiement de l'action consiste à augmenter la visibilité des acteurs existants et à promouvoir le recours à leurs services auprès du grand public :

1. Accompagner le développement des outils / plateformes existantes (cartographie APUR sur les nouvelles économies, produitspourlavie.org - Les Amis de la Terre, Récup-ID - SYCTOM et CRIF) pour mieux recenser et localiser les acteurs de la réparation. Inclure également des didacticiels pour favoriser l'autodiagnostic et évaluer la réparabilité d'un objet,
2. Développer les recycleries et leurs ateliers de réparation (lien action 7), implanter notamment Envie à Paris,
3. Soutenir la création d'espaces de bricolage participatifs, ou d'« espace maker », les bricothèques, et favoriser l'implantation de dispositifs type « Repair café »,
4. Développer des dispositifs pour la formation de réparateurs, notamment à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi,
5. Communiquer sur les acteurs de la réparation (par exemple lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets),
6. Sensibiliser, former et faciliter l'option « réparation » en s'appuyant sur les dispositifs d'Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (collèges) pour organiser des événements de réparation dans les écoles (par ex. par les Repair Cafés).

Pilote : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE).

Autres directions de la Ville associées : DPE, DASCO.

Partenaires pressentis : REFER, ENVIE, REPAIR CAFE, Chambres des Métiers, Eco-organismes, Rectorat, SYCTOM, APUR, CRIF.

Calendrier :



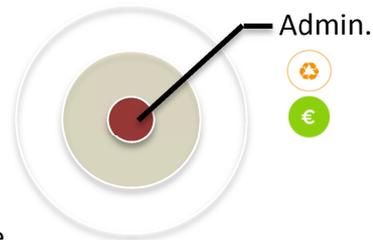
Moyens à prévoir : mobilisation d'un ETP existant + renforcement des équipes, aide au renforcement des outils, campagnes de communication/sensibilisation, soutien au développement des recycleries.

Indicateur de réalisation : nombre de Repair Cafés organisés par an et par arrondissement, nombre de participants aux Repair Cafés, nombre de déchetteries organisées pour alimenter les acteurs de la réparation en objets réparables d'ici 2020, nombre de lieux dédiés à la réparation.

Indicateurs d'impact : tonnes d'objets réparés lors des Repair Cafés, tonnes d'objets réorientés/réparés à partir des déchetteries.

En perspective : un Repair Café en activité dans chaque arrondissement d'ici 2019, et toutes les déchetteries parisiennes organisées pour alimenter les acteurs de la réparation en objets réparables d'ici 2020.

Action 6 Réemploi : création d'un atelier central municipal du réemploi de matériaux du bâtiment



Éléments de contexte

Dans le cadre d'une consultation sur l'administration plus exemplaire, les agents de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA) ont émis le souhait de développer en régie un magasin municipal du réemploi de matériaux du bâtiment, avec pour mission de reconditionner, préparer, réparer si besoin, et de stocker pour améliorer la disponibilité des produits afin d'augmenter les opportunités de réemploi.

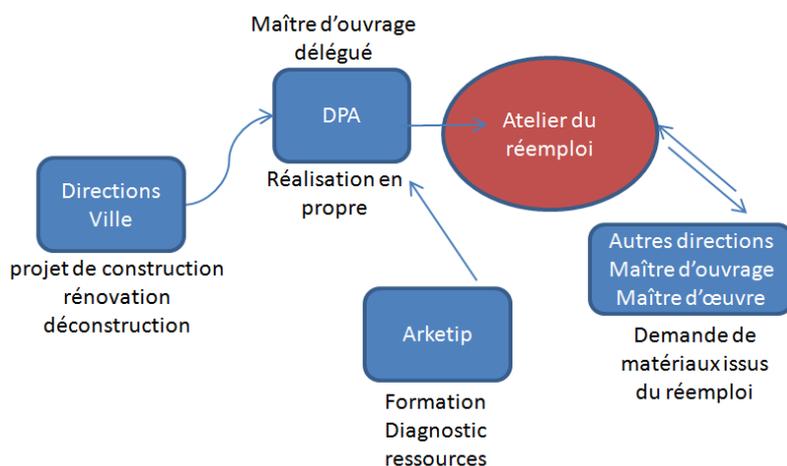
La DPA assure la sécurité et l'entretien des 3 600 bâtiments municipaux (équipements, bureaux administratifs, mairies d'arrondissement, etc.). Elle est également en charge des travaux de construction (de la conception à la livraison), de maintenance ou de réhabilitation. En 2015, 4 400 opérations de maintenances et 1 800 opérations de travaux ont ainsi été réalisées. L'ampleur du potentiel de réemploi et de réutilisation des matériaux issus ou à destination des bâtiments municipaux est donc posée.

Des opérations emblématiques et innovantes comme la construction du Pavillon circulaire à l'occasion des États généraux de l'économie circulaire, ou la piscine de la Butte aux Cailles (chauffée grâce à un data center éco responsable) illustrent les savoir-faire déjà mobilisables, en réponse aux engagements environnementaux de la Ville de Paris.

La DPA propose de franchir une nouvelle étape en créant une coordination de la fabrication au sein de la direction, afin d'être en mesure de réaliser des travaux pour toutes les directions de la Ville, en réutilisant le plus possible les matériaux du second œuvre dans un premier temps, (menuiseries, serrureries, matériel électrique et de plomberie), puis ceux issus des surplus de chantier. Cette action fait écho à d'autres initiatives portant sur le réemploi et le recyclage de matériaux sur le territoire francilien :

- La plateforme d'échange de matériaux développée par Paris Habitat dans la continuité du projet expérimental de la Caserne de Reuilly,
- Le recyclage et le réemploi de pavés et bordures de voirie par la Direction de la Voirie et des Déplacements dans le centre technique de Bonneuil sur Marne (8 000 à 10 000t/an),
- Le lancement de la démarche Arketip par le REFER, afin d'auditer, qualifier et quantifier le potentiel de réemploi in situ et ex situ des matériaux et objets en amont des opérations de déconstruction/rénovation.

Cartographie des acteurs



Mise en œuvre opérationnelle

La création de l'atelier pour maximiser l'utilisation des matériaux issus du réemploi dans les projets bâtiments réalisés en régie se fera par étapes :

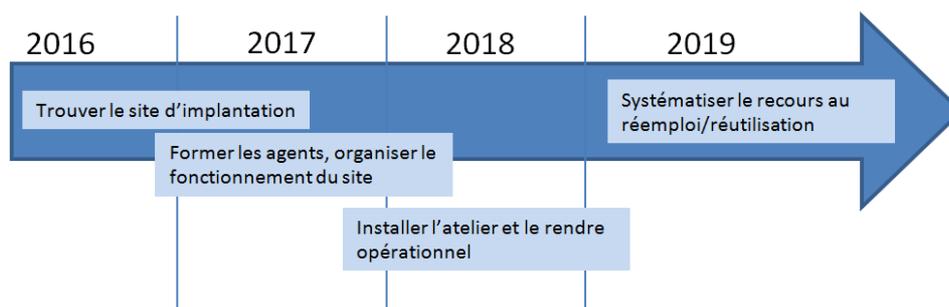
1. Confirmer la localisation du site de l'atelier (le site de Bédier dont la livraison est prévue mi 2017 est pressenti),
2. Créer la coordination de la fabrication (mise en réseau des magasins) au sein de la DPA, former les agents au repérage, démontage, reconditionnement et réemploi des matériaux de second œuvre,
3. Mise en place des inventaires sur pied des bâtiments et des conditions de logistique,
4. Installer l'atelier et le rendre opérationnel,
5. Organiser la gestion du stock et les commandes en lien avec le logiciel de commande des matériaux neufs pour rendre le réemploi prioritaire à l'achat.

Pilote : Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DPA).

Autres directions de la Ville associées : DLH (SADI), DAE, DVD, DEVE en lien avec les autres directions.

Partenaires pressentis : REFER, Arketip, CSTB.

Calendrier :

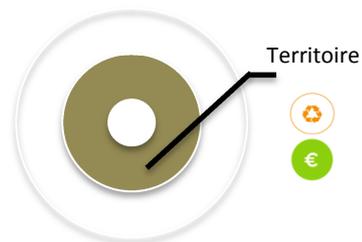


Moyens à prévoir : installation et aménagement du site d'accueil de l'atelier, réorganisation des équipes pour la gestion de l'atelier et des inventaires sur pied, développement informatique de l'outil de gestion du stock et des commandes.

Indicateur de réalisation : ouverture de l'atelier, fonctionnement de l'atelier.

Indicateurs d'impact : tonnes de matériaux collectés, tonnes de matériaux réutilisés, € économisés (en comparant à l'achat du neuf).

En perspective : ouvrir l'atelier à d'autres maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre pour optimiser le réemploi et la valorisation des matériaux issus des bâtiments existants.



Éléments de contexte

La directive cadre européenne sur les déchets du 19 novembre 2008 affirme des orientations fortes :

- La priorisation de la prévention des déchets, du réemploi et de la réutilisation sur le recyclage, l’incinération et l’enfouissement,
- L’objectif de 50% de réemploi et de recyclage des déchets ménagers en 2020,
- Le « principe de proximité » qui induit la gestion des déchets au plus proche du lieu de leur production,
- La mise en place du principe de « pollueur/payeur » et de « responsabilité élargie du producteur » pour financer les activités de prévention, de collecte, de tri, et de traitement des déchets.

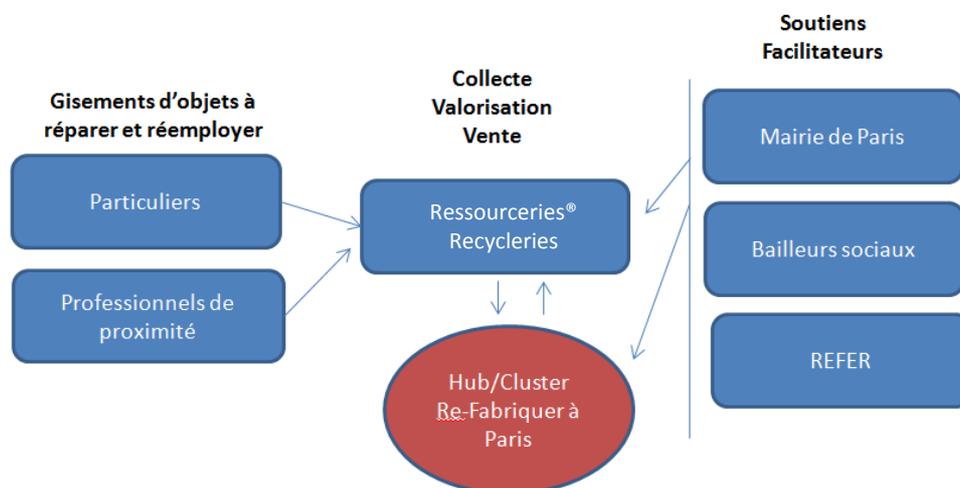
Le 17 décembre 2010, la loi de programmation du Grenelle de l’environnement traduisait cette directive par ordonnance en affirmant un objectif gradué de 45% de recyclage et réemploi pour 2015. En août 2015, la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte a augmenté l’objectif de recyclage et de réemploi en le fixant à 55% pour 2020.

Les Ressourceries® et recycleries contribuent pleinement à l’atteinte de ces objectifs, grâce au réemploi et à la réutilisation d’objets ou matériaux destinés à être jetés. Ces objets sont collectés puis mis en vente après une remise en état éventuelle. Au-delà de leur contribution directe à la réduction des déchets, ces structures participent également à la sensibilisation du public, répondent à des enjeux sociaux d’équipement à bas coût, et d’insertion de personnes éloignées de l’emploi.

En 2016, la Ville de Paris compte 7 recycleries généralistes, qui acceptent tous types de flux et 3 recycleries spécialisées sur certains flux (jouets, matériaux pour la création, livres). Elles ont collecté en 2015 près de 3 000 tonnes d’objets, dont la plupart ont ainsi été détournés de l’enfouissement, de l’incinération ou du recyclage.

Mais le gisement reste très important, si l’on considère les 20 000 tonnes de textiles encore collectés en mélange dans les déchets ménagers, ou les 65 000 tonnes de déchets encombrants collectés chaque année par les services de la propreté de la Ville.

Cartographie des acteurs



Mise en œuvre opérationnelle

Le maillage du territoire de structures de réemplois (avec l'objectif de 20 recycleries en 2020 à Paris) se construira par étapes :

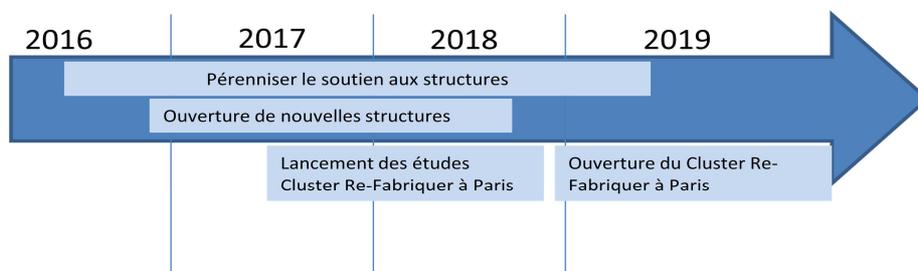
1. Poursuivre le soutien direct à l'implantation de recycleries dans Paris : aide à la recherche de locaux à tarifs adaptés, soutien technique au montage des projets (avec par exemple le REFER), soutien économique à l'amorçage sur 3 ans et organisation de recycleries éphémères par les bailleurs sociaux pour tester l'activité dans un quartier donné avant d'envisager une pérennisation,
2. Pérennisation des structures du réemploi : soutien économique lié au tonnage d'objets collectés et au nombre de personnes sensibilisées, communication sur l'existence de ces structures ou des événements qu'elles organisent, accès facilité aux gisements réemployables des déchetteries (introduction de caissons de réemploi, formation des agents d'accueil), multiplication des ateliers de sensibilisation organisés par les recycleries dans les établissements scolaires et les centres sociaux,
3. Lancement d'une étude pour la création d'un Cluster « Re-Fabriquer à Paris » qui permettrait une mutualisation de moyens et participerait au changement d'échelle du réemploi à Paris en mettant à disposition des espaces, des moyens de production et de recherche. Ce cluster intégrerait, entre autres, un atelier bois et un atelier de reconditionnement informatique, un laboratoire de recherche et développement pour mettre au point des nouvelles techniques de valorisation locale des objets et de la matière et créer de la valeur ajoutée contribuant à l'équilibre économique des recycleries. Ce lieu rendrait aussi possible le captage, stockage et valorisation de grands volumes d'objets issus des professionnels.

Pilote : Direction de l'Attractivité et de l'emploi (DAE).

Autres directions de la Ville associées : DPE, DLH, DPA.

Partenaires pressentis : REFER, bailleurs sociaux.

Calendrier :



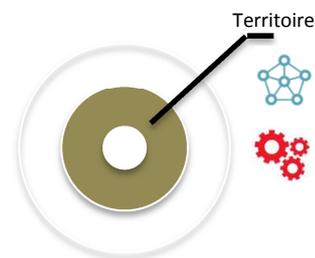
Moyens à prévoir : mobilisation d'un ETP existant + renforcement des équipes, investissements directs, soutien financier et technique des structures, études de la création du cluster.

Indicateur de réalisation : nombre de recycleries, lancement et réalisation des études de faisabilité du cluster.

Indicateurs d'impact : tonnes d'objets collectés, tonnes d'objets valorisés, tonnes de déchets évités.

En perspective : créer des ponts entre le réseau des recycleries et les outils mis en place pour le BTP afin d'optimiser le réemploi et la réutilisation des matériaux à toutes les échelles (des petits professionnels et artisans aux plus grandes entreprises).

Action 8 Incubateur : créer une plateforme d'innovation pour l'économie circulaire



Éléments de contexte

En s'appuyant sur des lieux dédiés, les incubateurs, Paris&Co a développé des modèles de plateformes d'innovation permettant de favoriser l'émergence de jeunes entreprises innovantes et de faciliter la mise en relation entre les grands groupes et les startups. Paris&Co a prouvé la réussite de ce concept via dix plateformes d'innovation thématiques : e-santé ; sport ; finance ; édition ; tourisme ; immobilier ; logistique et mobilité urbaine ; alimentation ; industries numériques, culturelles et créatives ; entrepreneuriat social.

En septembre 2014, l'appel à projet d'expérimentation « amélioration du métabolisme urbain » a permis de sélectionner 13 projets d'entreprises et startups innovantes dans le secteur de l'économie circulaire, avec pour objectif de contribuer à réduire la pression sur les ressources naturelles (limitation de l'importation de terres de chantiers et de la production de déchets ou valorisation des biodéchets par exemple). Cet appel à projets a mis en évidence le rôle essentiel et structurant qu'a joué la mise en relation des acteurs pour l'émergence de synergies, le déploiement des projets et le développement de l'économie circulaire. La création d'une plateforme innovation dédiée à l'économie circulaire pourrait ainsi fortement contribuer à poursuivre cette dynamique.

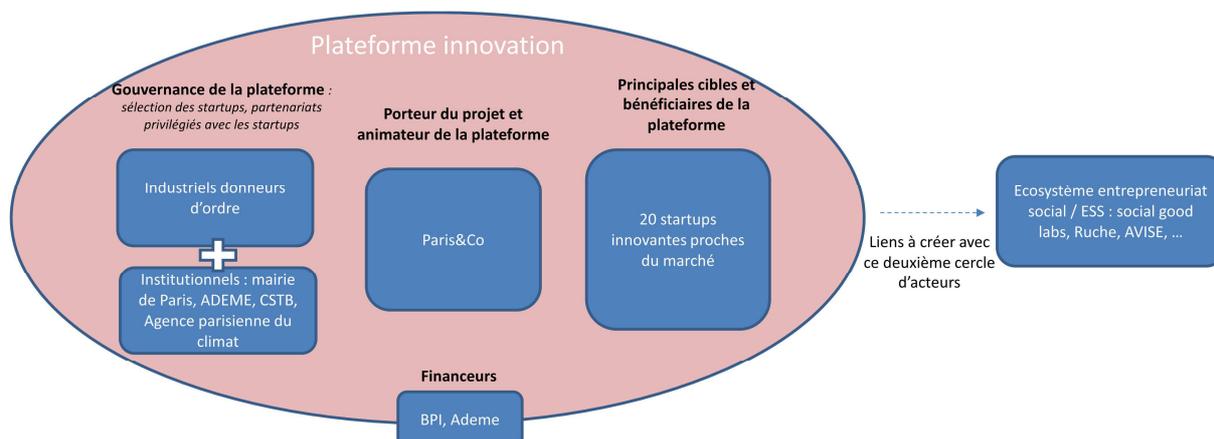
Enfin, si les acteurs de l'ESS sont une composante importante du développement de l'économie circulaire, le concept de plateforme d'innovation de Paris&Co est plus adapté à une cible de startups proches du marché. Des liens sont à créer avec l'écosystème des acteurs associatifs innovants, ou entrepreneurs sociaux, dans l'économie de la fonctionnalité, le réemploi ou la réparation.

Le concept de plateforme d'innovation

- Appel à candidature annuel visant à sélectionner 20 startups, qui seront financées par un fond d'amorçage la première année (20 à 30K€ reçus). A partir de la 2^e année, il n'y a plus d'aide financière et la participation au programme d'incubation s'élève à 5K€/an + 320€HT/m²/an pour l'hébergement.
- **Critères** : être innovant (plutôt en terme technologique), avoir 30K€ de fonds propres et ne pas avoir eu d'aide significative.
- **Offre** : connexion à un écosystème (institutionnels, grands groupes, autres start ups), coaching, rencontre avec les grands groupes.

Comité de sélection : Paris&Co, Ville de Paris, partenaires fondateurs (industriels).

Cartographie des acteurs



Mise en œuvre opérationnelle

L'action consiste non seulement à créer la plateforme d'innovation sur l'économie circulaire mais également à maximiser son impact sur la transformation du territoire parisien :

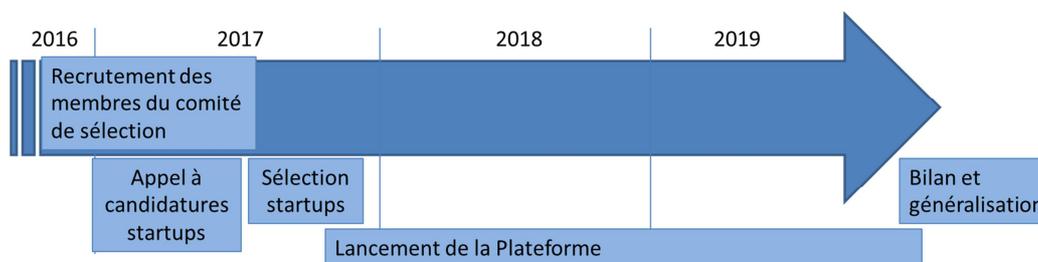
1. Identifier et démarcher les industriels et institutionnels partenaires de la plateforme (les futurs membres du Comité de sélection), représentatifs des 7 piliers de l'économie circulaire,
2. Recruter les startups, via un appel à projet qui sera lancé lors du premier trimestre 2017. En amont, relayer largement l'appel à candidatures, notamment parmi les réseaux d'entrepreneurs ou jeunes entreprises innovantes intéressés par l'économie circulaire (notamment les acteurs de l'ESS et de l'entrepreneuriat social),
3. Lancer la plateforme et sélectionner les startups à horizon septembre 2017. La Mairie de Paris pourrait choisir éventuellement de soutenir de manière volontariste un ou deux candidats,
4. Monter un programme d'événements communs et d'échanges avec la communauté des acteurs associatifs ou entrepreneuriaux innovants investis sur la thématique de l'économie circulaire,
5. Généraliser et massifier l'impact de cette action sur le territoire parisien. Paris&Co peut réaliser une veille des principales entreprises innovantes parisiennes sur l'économie circulaire pour les rendre visibles et favoriser la mise en lien avec les partenaires ou acheteurs potentiels. La Mairie de Paris pourrait utiliser, quand c'est possible, le levier de la commande publique pour déployer sur l'ensemble du territoire parisien les offres innovantes portées par les startups.

Pilote : Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) (Paris&Co).

Autres directions de la Ville associées : DEVE.

Partenaires pressentis : Industriels (membres du comité de sélection), Institutionnels (ADEME, BPI, Région Île-de-France), Acteurs de l'économie sociale et solidaire (la Ruche, la chaire entrepreneuriat social de l'ESSEC, la CRESS IDF, Atelier IDF).

Calendrier :



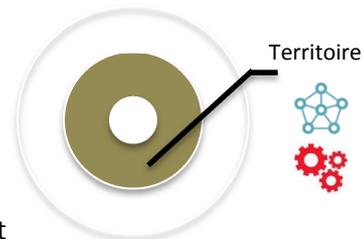
Moyens à prévoir : un ETP au sein de Paris&Co, financement annuel de la plateforme, et de l'incubation des startups.

Indicateur de réalisation : mise en œuvre de la plateforme, nombre de startups soutenues, nombre d'événements organisés en collaboration avec la communauté de l'entrepreneuriat social.

Indicateurs d'impact : nombre d'acteurs économiques mobilisés, nombre de synergies identifiées et mises en œuvre.

En perspective : en 2020, 15 solutions innovantes déployées sur tout le territoire parisien et plus de 200 entreprises innovantes répertoriées par les acheteurs publics et grands groupes.

Action 9 **Partage : organiser le partage de locaux pour les acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire**



Éléments de contexte

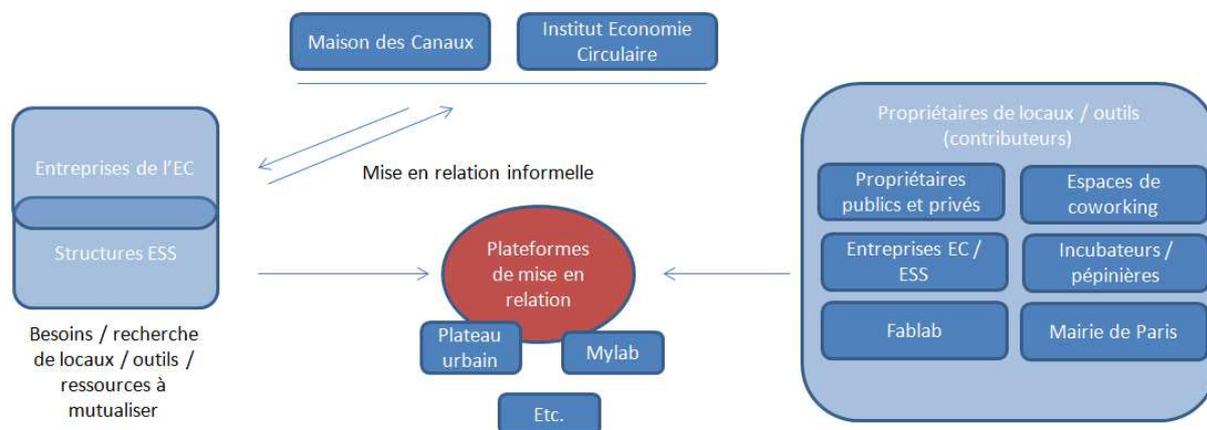
Le partage et l'optimisation de l'occupation de locaux est souvent mise en avant comme réponse au coût des loyers et à la pression foncière à Paris, pour les structures dégagant de faibles marges, comme les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), mais aussi pour celles qui démarrent une activité. Pour autant, cette pratique n'est ni courante, ni évidente à organiser.

Les acteurs ont fait remonter leurs besoins en termes logistiques (besoins en espace de stockage, accès véhicules utilitaires, espaces de stockage réfrigérés, etc.) et leurs préférences pour s'implanter dans les quartiers périphériques de Paris ou en petite couronne où elles trouvent des opportunités foncières pour installer leurs locaux.

Quelques initiatives de partage de locaux existent ou sont en projet en Île-de-France :

- le PHARES à l'Île-Saint-Denis, le Pôle d'Hospitalité des Activités à Rayonnement Écologique et Solidaire,
- la Chaudronnerie à Montreuil, résidence d'économies sociétales qui accueillera (pour un loyer modique) et soutiendra en 2017 les entreprises attentives à leurs modes de production et à leurs impacts,
- Les confitures Re-belle qui transforment les fruits invendus des supermarchés en confitures, partagent ses locaux avec l'entreprise d'insertion Baluchon dans l'ancienne cuisine centrale de Romainville, ainsi qu'un laboratoire en collaboration avec une école, pendant les congés d'été,
- L'association Plateau urbain propose d'occuper des locaux vacants, moyennant le paiement des charges et des taxes. Pour faciliter la mise en relation des projets et de locaux mis à disposition à bas coût, Plateau Urbain noue des partenariats avec les propriétaires (une plateforme est en cours de développement).

Cartographie des acteurs



Mise en œuvre opérationnelle

Recenser l'existant et aider l'offre à se révéler :

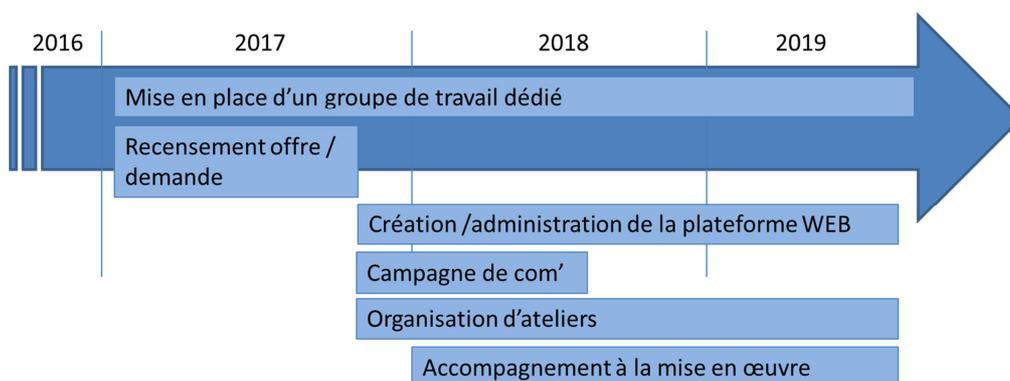
1. Structurer le projet en créant un groupe de travail Mairie de Paris, bailleurs sociaux et financeurs pour la construction d'un programme global d'accompagnement aux investissements et au fonctionnement (boite à outils avec des modèles de baux ou de conventions d'occupation),
2. Effectuer un recensement de l'offre et de la demande. L'offre (dont tous les aspects logistiques associés tel que l'aménagement de l'espace) doit pouvoir répondre à un besoin. Le recensement des locaux à partager se fera par grandes catégories de fonctionnalités (tertiaire, ateliers, cuisines, etc.), en commençant par l'existant « clé en main », puis en continuant avec les locaux « prometteurs » mais qui nécessitent des travaux ou des aménagements,
3. Élargir le périmètre de l'outil de recherche <http://locaux-bureaux.paris.fr/> qui est administré par la Mairie de Paris et ses bailleurs publics, ou créer une plateforme dédiée si nécessaire,
4. Aider l'offre à se révéler via une campagne de communication sur le périmètre Grand Paris pour aller chercher les propriétaires qui méconnaissent les potentialités de leurs locaux et pour les intéresser au dispositif de partage dans une optique gagnant/gagnant,
5. Aider les bénéficiaires potentiels (acteurs EC/ESS) à mieux « vendre » leur projet en organisant des ateliers de mise en relation offre/demande. L'éligibilité des bénéficiaires au dispositif devra être précisée,
6. Favoriser l'utilisation intercalaire de locaux (opérations type Grands Voisins, Serpollet).

Pilote : Mairie de Paris Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE).

Autres directions de la Ville associées : DEVE, DPE, DASCO, DAJ, DLH.

Partenaires pressentis : Atelier IDF, CRESS IDF, GIE inter-bailleurs, Caisse des Dépôts et Consignations, juristes, APUR, Plateau Urbain.

Calendrier :



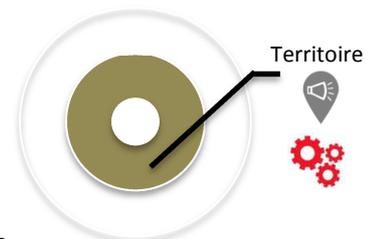
Moyens à prévoir : campagne de recensement, création de l'outil numérique, campagne de communication et animation du groupe de travail ainsi que des ateliers.

Indicateurs de réalisation : nombre de réunions du groupe de travail, existence du programme d'aides et de la boite à outils, mise en ligne de la plateforme (ou modification d'un outil existant), nombre d'ateliers conduits.

Indicateurs d'impact : nombre d'offres et de visites sur la plateforme, nombre de projets concrétisés.

En perspective : mettre à disposition d'abord des locaux de la Mairie de Paris puis élargir ensuite à tous les propriétaires recensés.

Action 10 **Rayonner et sensibiliser : ouvrir à Paris un lieu pour les acteurs des économies circulaires, solidaires et innovantes : Les Canaux**



Éléments de contexte :

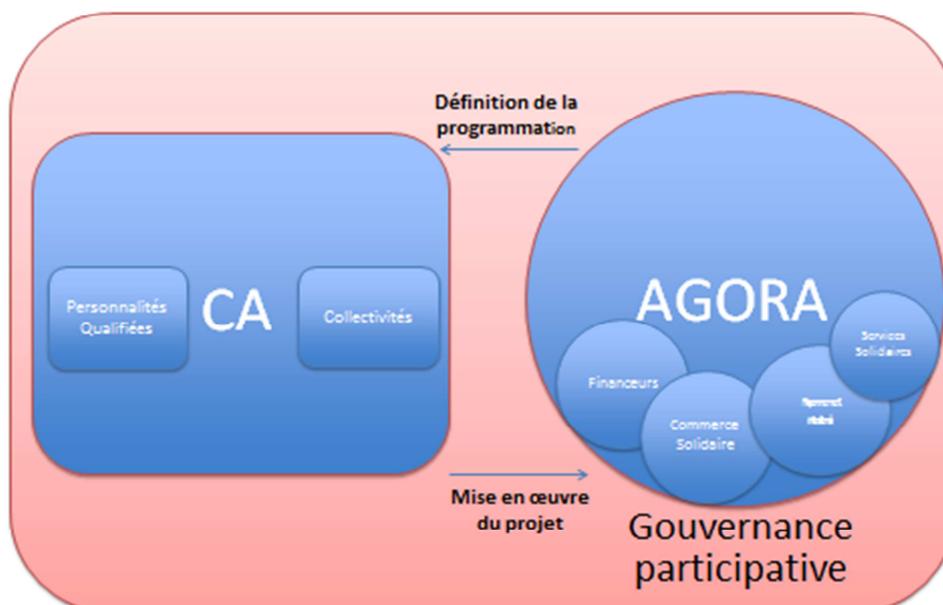
La multiplication des acteurs économiques souhaitant s’engager dans un projet en économie circulaire, circuit court, économie sociale et solidaire (ESS) a poussé la Ville de Paris et ses partenaires à proposer un lieu pour créer, accompagner, faire rayonner leurs projets et initiatives. L’ambition est d’apporter des solutions et être catalyseur des possibles, être autant une vitrine qu’un lieu d’échanges, de mutualisation et de partage d’expériences. Il s’agira tant de participer au rayonnement international des projets français, que de sensibiliser les acteurs locaux, les quartiers, les citoyens.

Ce lieu, appelé *Les Canaux* s’installe sur les berges du Canal de l’Ourcq, aux portes de Pantin, du territoire d’Est Ensemble et du Grand Paris. Ce territoire s’est métamorphosé ces dix dernières années grâce aux aménagements publics, à l’action d’associations, aux projets d’entrepreneurs et à la mobilisation de citoyens.

Les Canaux accueilleront des organisations internationales qui soutiennent le développement d’une économie inclusive et engagée pour la protection de la planète : le C40 (organisation des Grandes métropoles qui luttent contre le dérèglement climatique), le Yunus Centre Paris (fondation du professeur Muhammad Yunus, prix Nobel de la Paix). *Les Canaux* hébergeront également un incubateur de startups responsables, écologiques et innovantes, ainsi qu’un espace de démonstration destiné aux Parisiens, touristes et acteurs économiques pour faire découvrir les nouveaux produits qui répondent aux problèmes sociaux ou environnementaux. Des événements y seront organisés par les acteurs de l’ESS et de l’économie circulaire, les administrations, les incubateurs, les financeurs pour former, informer accompagner, mutualiser les démarches de tous ceux qui veulent agir pour un monde plus durable et responsable.

Cartographie des acteurs

Les Canaux



Mise en œuvre opérationnelle

Les Canaux est situé au 6, quai de Seine, dans le 19^e arrondissement. Le projet visera le respect des principes de l'économie circulaire et solidaire :

1. Rénovation du bâtiment qui accueillera le lieu. Les travaux seront conduits de manière à réduire les émissions de CO₂, à réutiliser les matériaux sur site et à produire un minimum de déchets. Un comité de pilotage composé d'experts suivra leur réalisation, une charte des travaux responsables s'appliquant pour l'ensemble des prestataires. Le mobilier sera réalisé par des acteurs de l'économie circulaire et solidaire locaux,
2. Mise en place d'une gouvernance participative pour définir de façon collaborative et inventive le projet et ses orientations. Elle s'appuie sur une Agora, instance consultative qui rassemble tous ceux qui souhaitent s'engager dans le fonctionnement des Canaux et participer à la définition de son projet et de ses actions,
3. Ouverture du lieu : accueil des organisations internationales, des startups, ouverture de la boutique éphémère et organisation d'événements.

Pilote : Direction de l'Attractivité et de l'emploi (DAE).

Autres directions de la Ville associées : DLH, DPA.

Partenaires pressentis : REFER, Pavillon de l'Arsenal, Ademe La Métropole du Grand Paris.

Calendrier :



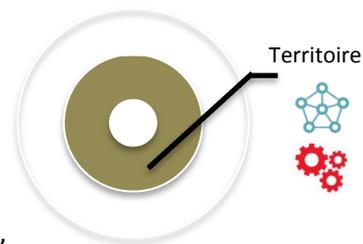
Moyens à prévoir : investissements directs, soutiens financiers et logistiques.

Indicateur de réalisation : ouverture du lieu, fonctionnement du lieu, exemplarité des process (chantier de rénovation, gouvernance).

Indicateurs d'impact : nombre de publications sur les acteurs de l'économie circulaire et solidaire, nombre de délégations internationales et d'événements accueillis, nombre de personnes participantes.

En perspective : créer des ponts entre tous les acteurs de l'économie circulaire et proposer un Hub de partage d'expériences et de mobilisation.

Action 11 Synergies inter-entreprises : développer des synergies territoriales entre acteurs économiques



Éléments de contexte

L'écologie industrielle et territoriale (EIT), à la fois champ scientifique et d'actions, caractérise la circulation des flux de matière, d'eau et d'énergie au sein d'un territoire, et construit des stratégies pour optimiser ses flux en mettant en œuvre des partenariats locaux performants. Ces synergies visent à renforcer la compétitivité des entreprises, tout en maintenant les emplois locaux, limitant les impacts environnementaux des activités économiques sur une zone géographique déterminée, dans une logique de proximité. Elle représente le pilier territorial de l'économie circulaire. La symbiose industrielle (ou synergie inter-entreprises) en constitue l'application pratique.

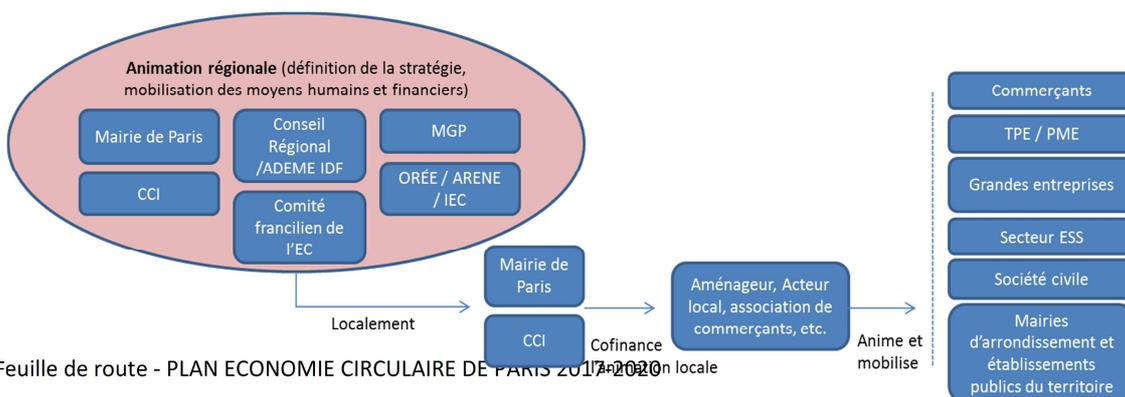
Une cinquantaine de démarches sont actuellement référencées en France, avec des niveaux d'avancement très hétérogènes, et des résultats souvent difficiles à mesurer. Un référentiel national a été développé en 2016 (pilotage ORÉE) et permettra, à travers des indicateurs, d'évaluer dans le temps les impacts des opérations d'EIT et de les comparer.

Ces démarches sont plus faciles à construire lors de la création de nouvelles zones d'activités. Dans le cas de zones existantes, il est nécessaire de dresser des inventaires de flux et de développer les relations partenariales sur le bassin considéré. ECOPAL à Dunkerque ou le Club d'écologie industrielle de l'Aube représentent à ce jour les exemples français les plus intégrés.

En Île-de-France, plusieurs initiatives ont été lancées (Plaine Commune, Cergy-Pontoise, Val d'Orge), mais les résultats sont généralement peu connus et les démarches peinent à se pérenniser faute d'animation. Sur le territoire parisien, aucune démarche n'a encore été référencée en tant que telle, bien que des initiatives existent, basées toutefois sur un seul type de flux (terres excavées, biodéchets) plutôt que par zone d'activités.

D'un point de vue méthodologique, l'EIT en France est aujourd'hui à la croisée des chemins, avec une pratique très descendante (analyse territoriale, recrutement des acteurs, bilans de flux, ateliers) qui a montré des limites lorsqu'il s'agissait de mettre en œuvre des synergies avec des acteurs peu enclins à partager des données. Une nouvelle approche inspirée de la méthode anglaise NISP et nommée PNSI (Programme National de Synergies Inter-entreprises) est en cours d'expérimentation en France, afin d'amorcer les démarches d'EIT directement par des ateliers, qui engagent dès le départ des acteurs motivés. La démarche PNSI se différencie également par son périmètre d'action régional. Tout comme l'outil Act'IF du réseau des CCI de France qui propose, à travers une cartographie interactive, de référencer les flux et ressources des entreprises d'un territoire pour créer des synergies et dynamiser ainsi les filières.

Cartographie des acteurs



Mise en œuvre opérationnelle

Impulser des projets pilotes puis les déployer sur des quartiers représentatifs de la spécificité du tissu économique parisien :

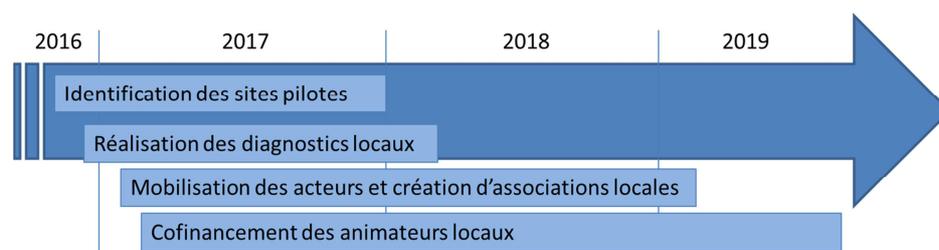
1. Expérimenter une méthodologie sur le quartier pilote des Deux Rives : diagnostics locaux (recensement des parties prenantes, cartographie, stratégie de mobilisation, principaux enjeux) puis animation de la démarche (accompagnements et rencontres d'acteurs / ateliers de mise en place de synergies),
2. Identifier de nouveaux sites pour le déploiement de la méthodologie. Sites représentatifs, quartiers à dominante commerciale (ex. Beaugrenelle, Les Halles), touristique (hôtellerie, restauration), culturelle (ex. La Villette), ou encore « mono-activité » (ex. informatique/réparation à Montgallet),
3. Contribuer à structurer des associations locales d'entreprises en charge de l'animation locale,
4. Cofinancer des postes d'animateurs locaux sur 3 à 5 ans, dans une logique de pérennisation et d'autofinancement du poste à terme grâce aux gains réalisés (missions : acculturation des acteurs locaux, mise en relation, organisation d'événements et de rencontres),
5. Réserver du foncier ou faciliter l'accès au foncier sur chaque quartier pour développer les activités des chainons manquants identifiés.

Pilote : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE).

Autres directions de la Ville associées : DAE, DPE, DU.

Partenaires pressentis : CCI Paris Île-de-France, Comité francilien de l'économie circulaire, Métropole du Grand Paris, ADEME Île-de-France, syndicats professionnels, entreprises (TPE, PME, grands groupes, ESS).

Calendrier : lancement du 1^{er} site pilote dès fin 2016.



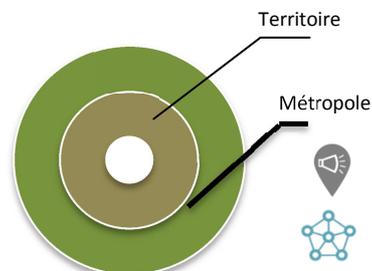
Moyens à prévoir : études préalables et des réorganisation des équipes pour animer les projets pilotes.

Indicateurs de réalisation : nombre de projets pilotes initiés, nombre d'animateurs locaux recrutés.

Indicateurs d'impact : nombre d'acteurs économiques mobilisés, nombre de synergies identifiées / mises en œuvre.

En perspective : animer un réseau des animateurs locaux pour communiquer en temps réel sur les échecs et sur les succès, afin d'accélérer l'essaiimage des bonnes pratiques.

Action 12 Réseau : créer une plateforme en ligne d'information sur l'économie circulaire



Éléments de contexte

Lors des États généraux de l'économie circulaire du Grand Paris, les acteurs du territoire ont exprimé fortement le besoin de disposer d'une plateforme en ligne dédiées à l'économie circulaire territorialisée, car celles existantes répondent à des enjeux nationaux ou sont développées à l'étranger. Ces plateformes poursuivent plusieurs objectifs :

- Diffuser et partager les connaissances sur l'économie circulaire,
- Offrir un espace d'échange aux acteurs de l'économie circulaire, sous la forme de forums qui peuvent être entièrement ou partiellement ouverts,
- Valoriser les initiatives et innovations.

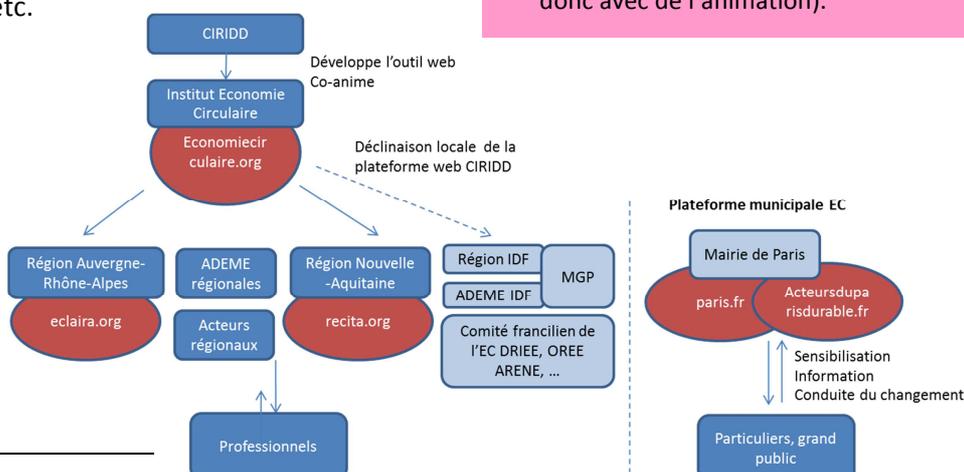
Les plateformes web existantes sont aujourd'hui tournées vers des publics spécifiques et différents. La plateforme Ellen Mac Arthur par exemple est orientée vers les acteurs de l'enseignement (secondaire et supérieur), auxquels elle propose un espace pédagogique et ludique de partage des connaissances. La plateforme nationale www.economiecirculaire.org développée par l'Institut de l'économie circulaire et le CIRIDD, est quant à elle orientée vers les professionnels : entreprises et entrepreneurs de l'économie circulaire. Les connaissances échangées et partagées sont ainsi particulièrement dédiées à l'aspect « offre ». Plusieurs plateformes régionales ont été développées à partir de cette plateforme nationale afin d'offrir une approche locale (www.eclaira.org en Auvergne - Rhône-Alpes⁸, www.recita.org en Nouvelle-Aquitaine et www.genie.ch dans le canton de Genève).

Dans le cadre de la Loi NOTRe, l'ADEME travaille avec les Régions pour élaborer des CODREC (Contrats d'Objectifs pour une Dynamique Régionale Déchets et Économie Circulaire) avec l'obligation de créer des observatoires déchets et économie circulaire. Aujourd'hui l'entrée quantitative (comptabilisation des flux de déchets, quantification des gisements, cartographie des synergies, etc.) est peu présente sur les plateformes web. La mise en place d'un espace de mise en commun des données quantitatives du territoire pourrait par exemple se développer sur les plateformes en ligne (préconisation du guide ADEME-ARF pour les stratégies régionales d'EC). Cela permettrait notamment d'optimiser l'exploitation des données et d'informations disponibles sur d'autres observatoires ou plateformes en ligne tournées vers des thématiques périphériques : déchets, vulnérabilité au changement climatique, émissions de GES, etc.

Quelques chiffres clés issus du sondage soumis aux participants des États Généraux de l'ÉC du Grand Paris (juillet 2016) :

- 51% utilisent des plateformes web pour l'animation de réseau (majoritairement www.actorsdurable.fr et www.economiecirculaire.org)
- 63% pensent qu'une plateforme est un outil utile (en combinaison avec des réunions, des visites, des newsletters, donc avec de l'animation).

Cartographie des acteurs



⁸ Investissement de 116 K€ sur 2 ans, 10 projets accompagnés, 50 retours d'expériences et 300 actualités produites.

Mise en œuvre opérationnelle

Intégration de la thématique économie circulaire aux outils web municipaux (cible grand public) et création d'une plateforme dédiée sur le périmètre métropolitain pour les professionnels :

1. Donner plus de visibilité à l'économie circulaire sur les outils web municipaux (paris.fr, jemengage.paris.fr) et faire évoluer le site des Acteurs du Paris durable. L'objectif est de sensibiliser, informer, mais aussi de mobiliser les citoyens pour leur participation (recrutement de bénévoles pour le Repair Café par ex.) et conduire le changement,
2. Impulser une plateforme métropolitaine s'adressant aux professionnels de l'économie circulaire (notamment ceux déjà mobilisés dans le cadre des États Généraux de l'économie circulaire du Grand Paris). Cette plateforme servira de portail d'entrée unique pour les professionnels du territoire, et recensera les initiatives, acteurs, ressources et outils existants (sites d'échanges de matériaux, plateformes propres aux différentes filières, etc.). Elle synthétisera et relatera l'existant, pour lui donner plus de visibilité,

Les fonctionnalités incluront également la création de communautés thématiques, par zone géographique ou par filière, en permettant aux acteurs d'échanger entre eux, et de solliciter conseils, expertises et retours d'expérience. La plateforme permettra également de mettre en lumière les startups innovantes en accélérant leur développement,

Un recensement exhaustif des fonctionnalités souhaitées pourra être conduit auprès des professionnels et avec les partenaires pressentis du projet (Métropole du Grand Paris, ADEME IDF, Comité Francilien de l'économie circulaire, etc.),

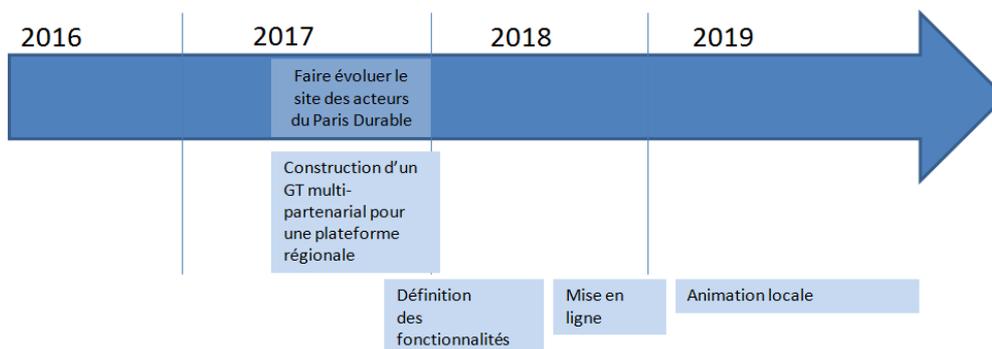
3. Assurer un rayonnement de la plateforme sur son territoire, avec une animation locale et pérenne qui ancre les outils sur le terrain (événements à organiser régulièrement). Développer la complémentarité entre les outils (municipaux et métropolitains par exemple), et instaurer un lien dynamique entre les publics cibles.

Pilote : la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris pour la plateforme professionnelle.

Autres directions de la Ville associées : DAE, DSTI, DEVE.

Partenaires pressentis : Institut de l'économie circulaire, Comité francilien de l'économie circulaire, ADEME Île-de-France.

Calendrier :



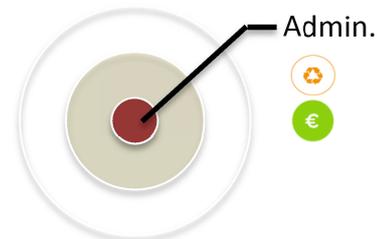
Moyens à prévoir : évolution des outils web municipaux, création de la plateforme pro (outil et moyens humains pour l'animation de la plateforme).

Indicateur de réalisation : modification du site des « acteurs du Paris durable », et création d'une plateforme web métropolitaine ou régionale dédiée à l'EC.

Indicateurs d'impact : fréquentation des plateformes.

En perspective : contribuer à construire une communauté des Métropoles circulaires et/ou des Régions circulaires.

Action 13 Achats durables : augmenter la part des produits éco-conçus dans les achats publics et développer une logique d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics



Éléments de contexte

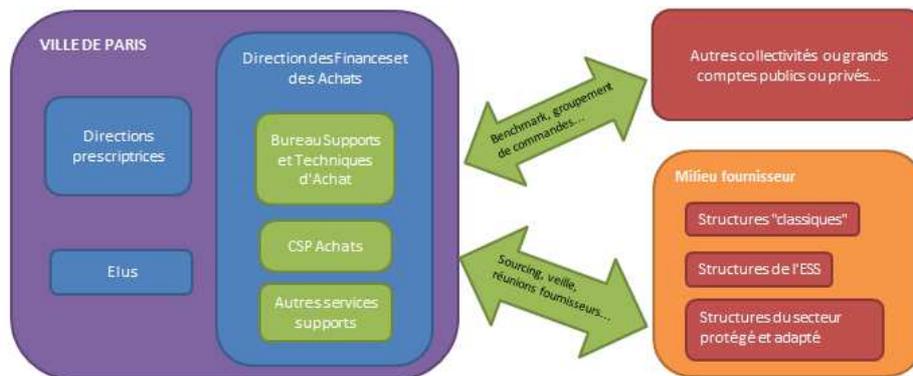
La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire instaure une obligation d'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables pour toutes les collectivités à partir de 100 millions d'euros d'achats.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la transition écologique pour une croissance verte a ajouté une dimension environnementale à ce schéma.

La Ville de Paris a été la première collectivité à répondre à cette obligation avec l'adoption du Schéma Parisien de la Commande Publique Responsable. Adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 16 février 2016, il fait de l'économie circulaire sa pierre angulaire.

Ce schéma et les objectifs ambitieux qu'il fixe viennent renforcer la démarche dans laquelle la Ville de Paris s'est engagée depuis de nombreuses années en matière d'économie circulaire, à travers le recours à des clauses d'exécution des marchés en matière d'insertion professionnelle ou encore en matière environnementale (ex : clauses relatives à la récupération de matériaux ou au recyclage).

Cartographie des acteurs



Mise en œuvre opérationnelle

1. Intégrer systématiquement dans les stratégies d'achat menées par la Sous-direction des Achats les réflexions tendant à :
 - Favoriser l'économie d'usage et de la fonctionnalité (privilégier une logique d'achat de services à l'acquisition par la propriété),
 - Prendre en compte l'analyse du cycle de vie en vue d'une meilleure protection/préservation des ressources (éco-conception) et d'une rationalisation des coûts à l'échelle de la durée de vie du produit ainsi que de son potentiel en matière de réemploi/recyclage,
 - Lutter contre l'obsolescence programmée,
2. Renforcer le benchmark et la coopération avec d'autres grands comptes publics et privés en matière d'économie circulaire (partage des bonnes pratiques, groupements de commandes...),
3. Affiner la connaissance de l'offre du milieu fournisseurs en matière d'économie circulaire,
4. Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de l'économie circulaire par le milieu fournisseurs, et contribuer à des synergies de filières pour modeler cette offre fournisseurs,
5. Contrôler la mise en œuvre de l'action par le suivi régulier d'indicateurs existants ou à créer.

Pilote : Direction des Finances et des Achats (DFA), et Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE).

Autres directions de la Ville associées : toutes les directions de la Ville de Paris prescriptrices en matière d'achat.

Partenaires pressentis : Collectivités membres du Pacte du Grand Paris pour l'Economie Circulaire, collectivités ou grands comptes publics ou privés, milieu fournisseur.

Calendrier : action lancée à renforcer

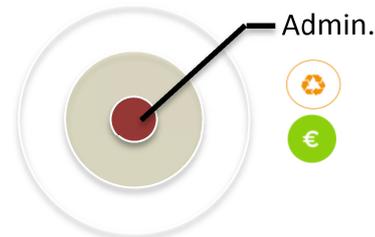


Éléments de budget : fraction d'un ETP supplémentaire à la DFA par rapport aux ressources actuelles du BSTA.

Indicateurs : Prise en compte d'indicateurs déjà existants et construction de nouveaux indicateurs.

1. Indicateurs principaux : pourcentage de marchés comportant une dimension « économie circulaire », pourcentage de marchés comportant une clause et/ou un critère à caractère environnemental,
2. Indicateurs secondaires : pourcentage de marchés comportant des éco-matériaux, pourcentage de marchés prévoyant une valorisation en fin de vie.

Action 14 **Habillement : réforme de l’habillement des agents de la Ville, allonger la durée d’usage et valoriser les vêtements professionnels en fin de vie**



Éléments de contexte

En 2015, 29 525 agents de la Ville de Paris ont reçu une dotation habillement et des équipements de protection individuels (EPI). Cela a représenté en tout 404 632 articles distribués.

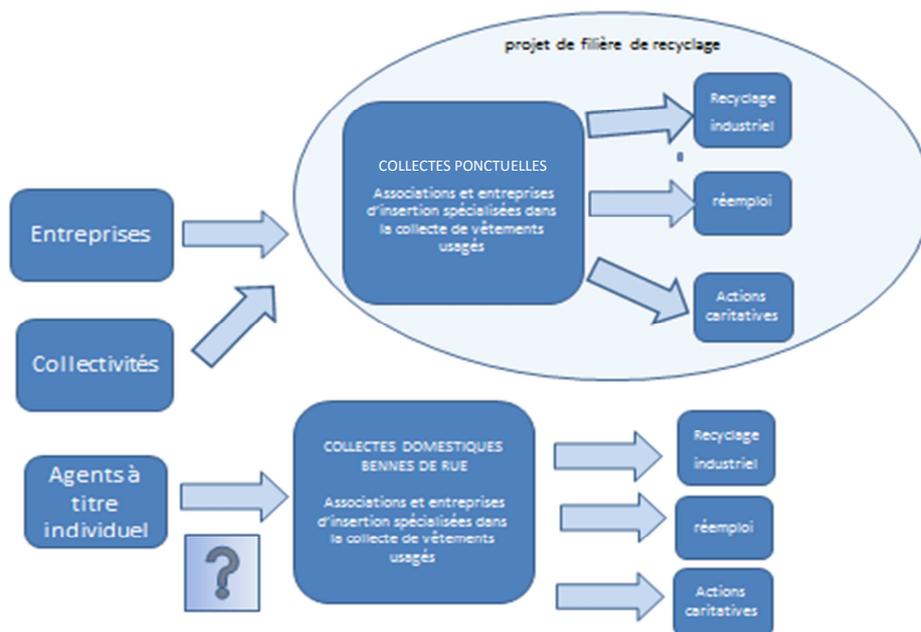
La traçabilité des vêtements achetés par la Ville est un objectif que s’est fixé la DILT et progresse régulièrement, au fil des renouvellements de marchés. Ainsi, un marché de fourniture sur 4 est aujourd’hui labellisé Fairtrade/Max Havelaar et répond donc à des exigences en termes de développement durable et de commerce équitable. Par ailleurs, des articles largement diffusés, en particulier des vêtements de protection contre le froid et la pluie, sont d’ores et déjà issus de recyclage de produits plastique.

Pour autant, il n’y a pas de collecte de vêtements professionnels et d’EPI organisée à ce jour. Il n’est pas exclu que certains agents utilisent le réseau des bennes de collecte domestique dans une démarche volontaire et personnelle mais rien n’est proposé par la Ville. De fait, les entreprises spécialisées dans le recyclage de vêtements professionnels sont peu nombreuses et mal identifiées. La filière de recyclage, que ce soit par le biais d’actions caritatives, de réemploi, ou de transformation de la fibre, n’existe pas encore. Certains établissements (la Poste, SNCF), organisent des collectes mais de façon très ponctuelle.

Une étude sur la faisabilité technique et financière d’une telle filière de recyclage a été lancée en juin 2016 par l’association OREE, dont la Ville est adhérente. La Ville participe à cette étude et la cofinance, en partenariat avec des entreprises publiques et des industriels du secteur textile. Si cette étude est concluante, une deuxième étape consistera à poser les bases de structuration d’une filière de recyclage des vêtements professionnels.

Parallèlement à la mise en place du recyclage, des ateliers de retouche pourraient être créés, car la durée de vie des vêtements professionnels est souvent écourtée par des dommages très ponctuels (boutons arrachés, fermetures éclair défectueuses, accrocs) qui se réparent facilement.

Cartographie des acteurs



Mise en œuvre opérationnelle

Mettre en place la collecte des vêtements professionnels et EPI usagés au sein de la Ville et création des retoucheries :

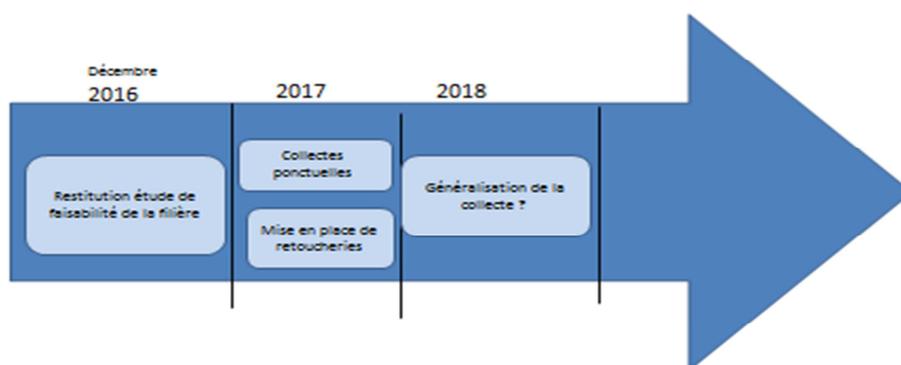
1. Poursuivre le partenariat avec l'association OREE en vue de la constitution d'une filière de recyclage, en parallèle de la mise en place de collectes ponctuelles,
2. En vue de collectes ponctuelles dans l'attente de cette filière, recenser des associations ou entreprises d'insertion prestataires. Lancer l'appel d'offres,
3. Lancer une première opération de collecte dans les Directions à l'occasion de la semaine de l'économie circulaire en octobre 2017,
4. Établir une cartographie des lieux de collecte au plus près des agents,
5. Pour les retoucheries, procéder de la même façon à un recensement des prestataires potentiels. Identifier des directions pilotes ainsi que des sites potentiels.

Pilote : Direction de l'immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT) et Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE).

Autres directions de la Ville associées : toutes les directions ayant des agents dotés en habillement et EPI.

Partenaires pressentis : Association OREE, SNCF, La Poste, Ministère de la Défense, Ministère de l'Intérieur...

Calendrier :



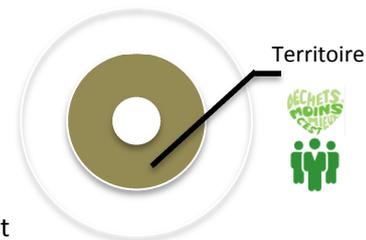
Moyens à prévoir : 10 000 € actés en co-financement de l'étude OREE ; prestations collecte et retoucheries à évaluer selon les résultats de l'étude.

Indicateur de réalisation : mise en place de points de collecte accessibles pour tous les agents concernés. Ouvertures de retoucheries sur plusieurs sites faciles d'accès.

Indicateurs d'impact : tonnes de vêtements recyclés par an. Nombre de vêtements réparés par an. Économies réalisées par non remplacement.

En perspective : responsabiliser l'ensemble des agents habillés par la Ville en les rendant acteurs de cette action de recyclage et de réparation de leurs vêtements grâce à un réseau de points de collecte et de réparation faciles d'accès et suffisamment nombreux.

Action 15 **Consommation responsable : promouvoir la consommation circulaire à Paris**



Éléments de contexte

La consommation responsable désigne l'ensemble des comportements d'achat prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux d'un produit au cours de son cycle de vie (production, distribution, utilisation, fin de vie).

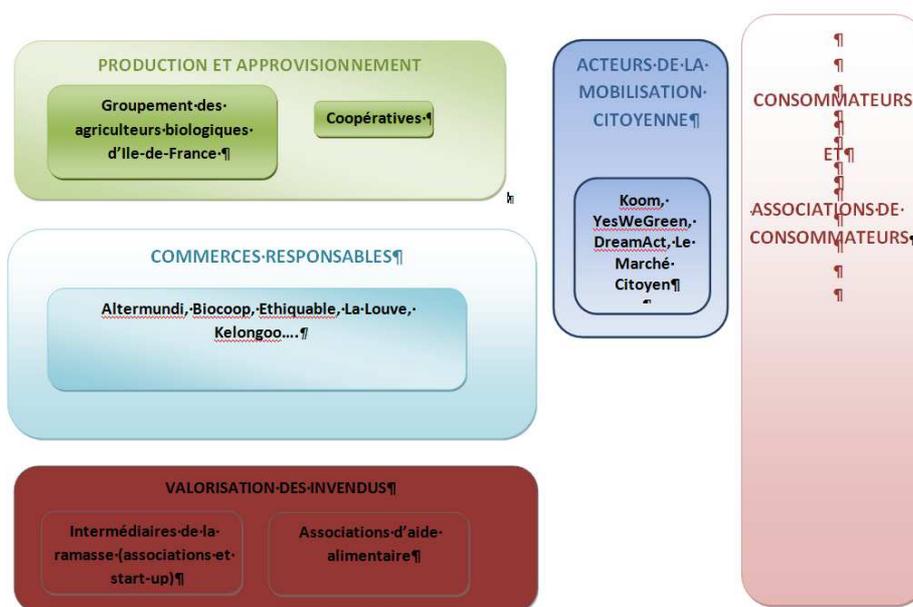
Elle contribue à soutenir l'économie et la création d'emplois à l'échelle locale, notamment à destination de publics durablement éloignés du marché du travail. Elle s'attache également à garantir une rémunération juste et équitable de l'ensemble des personnes impliquées dans le cycle de production.

Ses valeurs invitent par ailleurs à privilégier les biens et services issus de processus de production peu polluants, et dont les modes de distribution sont fondés sur des circuits courts. Elles favorisent aussi les produits dont l'utilisation requiert une quantité d'énergie limitée et génère peu de déchets, dans une logique d'économie circulaire. Les activités de réemploi s'inscrivent également dans le cadre de la consommation responsable.

La Ville de Paris soutient le développement de la consommation responsable en accompagnant des acteurs tels que le supermarché coopératif La Louve, Kelbongoo, le Marché sur l'eau, Artisans du Monde, Altermundi etc... Son engagement sur ce sujet se concrétise aussi dans son implication depuis 2015 dans le projet européen BoostInno, rassemblant 10 villes européennes.

Par ailleurs, le Conseil de Paris a également adopté fin 2015 un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui s'inscrit dans le cadre d'une consommation plus responsable et circulaire. Les Parisiens jettent en effet en moyenne trois fois plus d'aliments encore emballés que le reste des Français, ce qui représente 59 000 tonnes de produits par an. Ce plan repose sur la mobilisation de l'administration, notamment la restauration scolaire et administrative et les marchés municipaux, mais également sur la mobilisation des acteurs du territoire à travers des actions de récupération-transformation-redistribution des invendus, la promotion des circuits-courts ou encore de la vente en vrac.

Cartographie des acteurs



Mise en œuvre opérationnelle

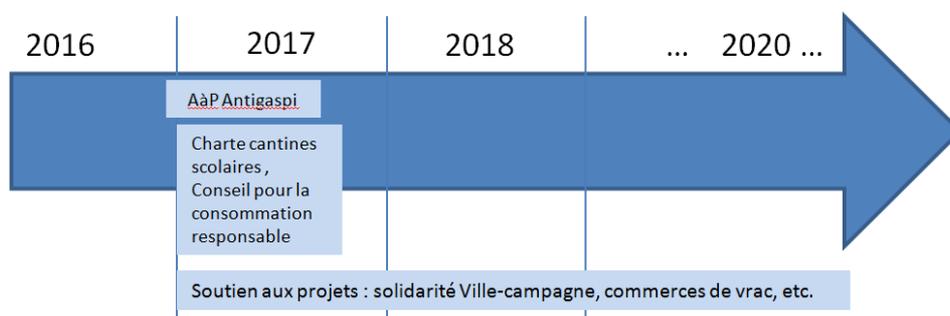
1. Montée en puissance de la mise en œuvre du Plan parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire, à travers notamment des chartes pour les cantines scolaires au premier trimestre 2017 et un appel à projets pour transformation des invendus alimentaires,
2. Création d'un Groupe Local pour la consommation responsable, dans le cadre du projet européen BoostInno, et aux initiatives de sensibilisation qui en émaneront,
3. Soutien aux projets Solidarité Paris – Campagne reposant en premier lieu sur de nouveaux modèles économiques pour l'alimentation,
4. Promotion de modèles économiques alimentaires innovants, coopératifs et solidaires ou en circuits courts à l'instar de La Louve,
5. Soutien aux commerces de vrac à travers la recherche de locaux et l'appui en termes de communication.

Pilote : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE).

Autres directions de la Ville associées : DEVE, DPE.

Partenaires pressentis : représentants de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de l'agro-alimentaire francilienne (DRIAAP, CCIP, CMAP, SYNHORCAT, ARIA, Chambre d'agriculture, Syndicat des marchés parisiens, Fédération des distributeurs, ANSA, Groupe CASINO, groupe CARREFOUR, Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France, réseau des AMAP, ANSES, région Île-de-France...).

Calendrier :



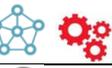
Moyens à prévoir : mobilisation d'un ETP existant + renforcement des équipes, mise en place du groupe local pour la consommation responsable, appui matériel et pour la communication aux structures solidaires de l'alimentation.

Indicateurs de réalisation : nombre d'actions de récupération-redistribution alimentaire, notamment sur les marchés ; nombre d'espaces cuisines de transformation (cuisines, légumeries) ; nombre de projets de ventes d'aliments en circuit court ou coopératifs.

Indicateurs d'impact : nombre de tonnes de déchets alimentaires évitées, nombre d'emplois créés.

En perspective : animation du réseau d'acteurs constitué dans le cadre de BoostInno et du plan anti-gaspi.

Plan économie circulaire de Paris : tableau des 15 actions de la 1^{ère} feuille de route

Thèmes	Actions	Pilote	Échelle	Cible	Impact
	1 Matériaux du BTP : développer l'organisation territoriale pour le réemploi et la valorisation des matériaux	DEVE DU	Territoire	Pro	
	2 Chantiers de bâtiments : diagnostiquer, trier et valoriser les ressources de chantier	DPA	Administration Territoire	Pro	
	3 Construction durable et circulaire : installer les bases de nouveaux modèles économiques	DPA	Administration Territoire	Pro	
	4 Réduction des déchets : réduire l'usage des emballages jetables	DAE	Territoire	Pro Citoyens	
	5 Réparation : favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires	DAE	Territoire	Pro Citoyens	
	6 Réemploi : création d'un atelier central municipal du réemploi de matériaux du bâtiment	DPA	Administration	Pro	
	7 Re-fabriquer à Paris : développer des recycleries parisiennes	DAE	Territoire	Pro Citoyens	
	8 Incubateur : création d'une plateforme d'innovation pour l'économie circulaire	DAE Paris&Co	Territoire	Pro	
	9 Partage : organiser le partage de locaux pour les acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire	DAE	Territoire	Pro	
	10 Rayonner et sensibiliser : ouvrir à Paris un lieu pour les acteurs des économies circulaires, solidaires et innovantes : Les Canaux	DAE	Territoire	Pro Citoyens	
	11 Synergies inter-entreprises : développer des synergies territoriales entre acteurs économiques	DEVE	Territoire	Pro	
	12 Réseau : créer une plateforme en ligne d'information sur l'économie circulaire	MGP	MGP Territoire	Pro	
	13 Achats durables : augmenter la part des produits éco-conçus dans les achats publics et développer une logique d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics	DFA DAE	Administration	Pro	
	14 Habillement : réforme de l'habillement des agents de la Ville, allonger la durée d'usage et valoriser les vêtements professionnels en fin de vie	DILT DAE	Administration	Pro	
	15 Consommation responsable : promouvoir la consommation circulaire à Paris	DAE	Territoire	Pro Citoyens	